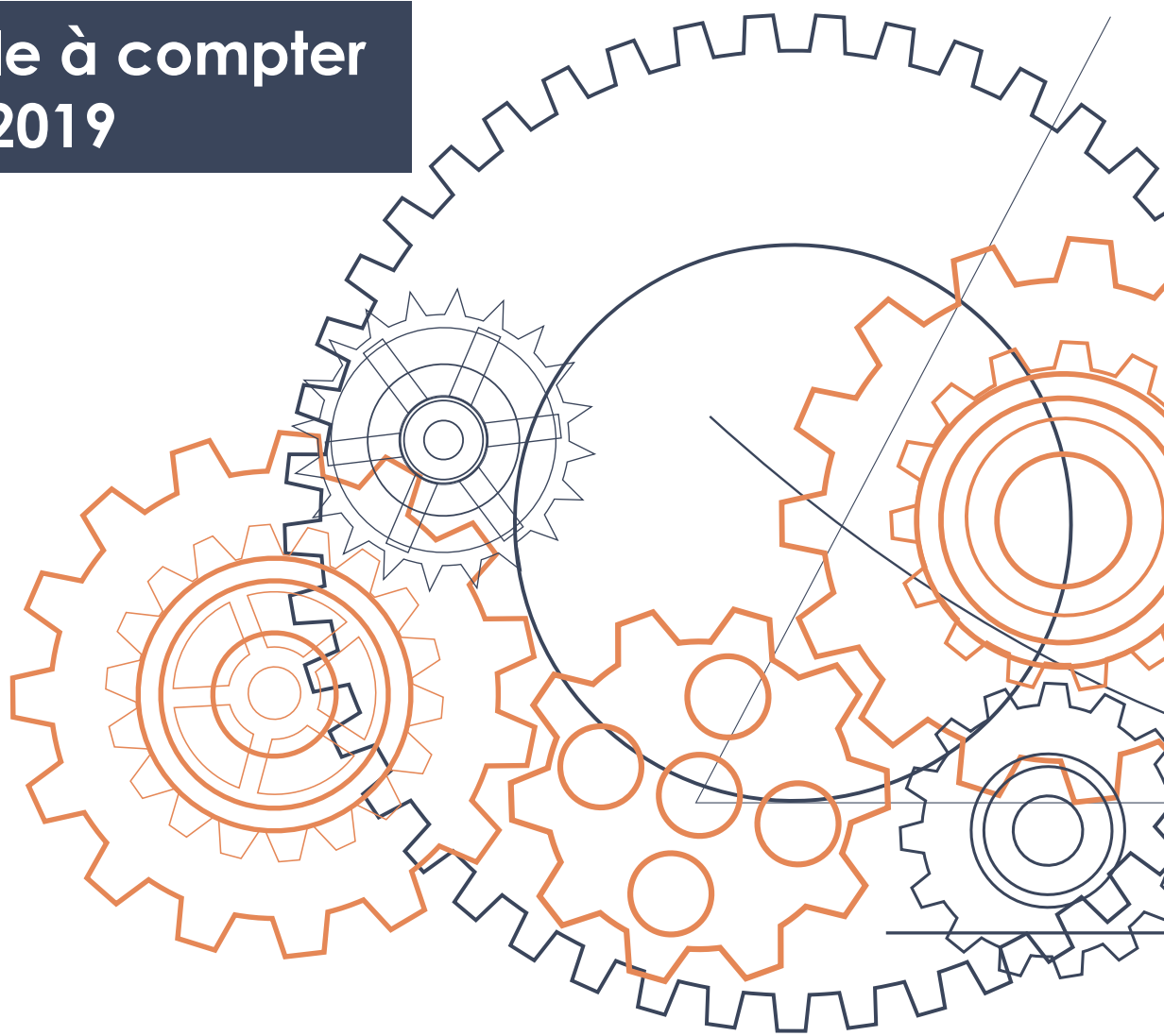


# Guide sur les politiques relatives au programmes du secondaire deuxième cycle de la C.-B.

## De la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

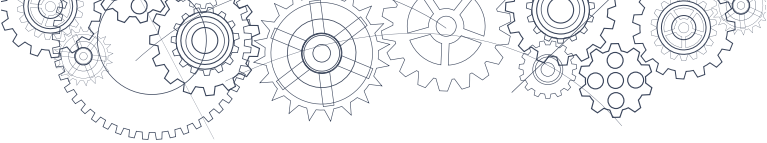
Applicable à compter de juillet 2019



COLOMBIE-  
BRITANNIQUE

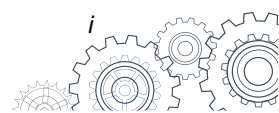
Ministère de  
l'Éducation

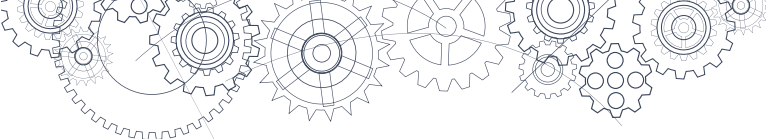
Décembre 2018



## Table des matières

Introduction .....	1
<i>Politique relative à la réussite des élèves</i> .....	2
Programmes d'études provinciaux.....	7
Évaluation .....	11
Transmission des résultats de l'élève .....	14
Exigences relatives à l'obtention du diplôme .....	17
<i>Développement de carrière</i> .....	22
Annexe 1 .....	26
<i>Aperçu des programmes d'études</i> .....	26
Annexe 2.....	35
<i>Autres moyens d'accumuler des crédits pour l'obtention du diplôme</i> .....	35
Annexe 3.....	40
<i>Prix et attestations d'études pour les finissants</i> .....	40
Annexe 4.....	43
Options de scolarisation .....	43
Annexe 5.....	47
<i>Politiques relatives au programme du secondaire deuxième cycle     et arrêtés ministériels connexes</i> .....	47





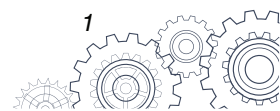
# INTRODUCTION

## **Le guide sur les politiques du programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.**

Le présent guide porte principalement sur les exigences relatives aux programmes d'études et les évaluations de la 10<sup>e</sup> année, de la 11<sup>e</sup> année et de la 12<sup>e</sup> année, ainsi que sur les politiques connexes du programme du secondaire deuxième cycle de la Colombie-Britannique (C.-B.). Il permet aux enseignants, aux élèves, aux parents, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux entreprises et au gouvernement de bien comprendre les politiques relatives au programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B.

Le programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B. établit les exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires et veille à ce que les élèves qui terminent leurs études secondaires soient des citoyens instruits, dotés des connaissances, des compétences et des aptitudes dont ils auront besoin pour effectuer avec succès la transition vers les études supérieures, la formation professionnelle ou le marché du travail.

Vous trouverez un résumé complet de toutes les politiques contenues dans ce guide à l'annexe 5 : Politiques du programme du secondaire deuxième cycle et arrêtés ministériels connexes.



## Politique relative à la réussite des élèves

*Des citoyens instruits qui réussissent dans un monde en constante évolution*

La Colombie-Britannique a un excellent système d'éducation, et nous pouvons le rendre encore meilleur. Nous avons un mandat clair et renouvelé, soit d'habiliter chaque élève à maximiser son potentiel. Ce mandat nourrit notre passion, ainsi que notre vision selon laquelle la Colombie-Britannique forme des citoyens instruits qui réussissent dans un monde en constante évolution.

La Colombie-Britannique, qui est guidée par des pratiques novatrices fondées sur des données probantes, par les avancées technologiques, de même que par l'évolution du marché du travail, à l'échelle tant locale que mondiale, s'engage à maintenir sa position parmi les chefs de file mondiaux dans le domaine de l'éducation. Pour ce faire, elle fait œuvre de pionnière en introduisant des changements systémiques qui préparent l'élève à un monde nouveau et stimulant. Cette préparation est essentielle à l'établissement d'une économie robuste, durable et florissante pour tous les Britanno-Colombiens.

Les écoles de la Colombie-Britannique doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préparer l'avenir de chacun de leurs élèves. Ceux-ci réussissent bien, mais cette réussite n'est pas uniforme. On observe par exemple des écarts importants dans les résultats des élèves autochtones et des apprenants vulnérables, et il y a aussi d'autres écarts importants entre les écoles de la province. Pour combler ces lacunes, nous nous appuyons sur des données probantes accumulées partout dans le monde à l'égard des pratiques exemplaires, et nous adopterons une démarche axée sur l'amélioration continue et le renforcement des capacités avec d'autres leaders du domaine de l'éducation.

Cette politique vise à harmoniser notre vision en matière d'éducation, notre mandat législatif, ainsi que le travail de tous les conseils scolaires et de toutes les autorités scolaires indépendantes, en vue de favoriser la réussite des élèves.

### L'éducation fait avancer les objectifs du gouvernement

Le ministère de l'Éducation est guidé par le mandat fondamental du gouvernement provincial : rendre la vie plus abordable, offrir des services sur lesquels le public peut compter, et bâtir une économie robuste, durable et novatrice qui soit avantageuse pour tous. De plus, le système d'éducation fonctionne dans un cadre financier qui garantit l'uniformité et l'équité dans toute la province, tout en donnant une certaine flexibilité aux conseils scolaires.

## Notre mandat, un citoyen instruit

Comme le mentionne l'arrêté sur l'énoncé de la politique en matière d'éducation (Statement of Education Policy Order), le rôle du système d'éducation de la Colombie-Britannique est d'habiliter les élèves à développer leur potentiel individuel et à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour contribuer à une société saine et à une économie durable.

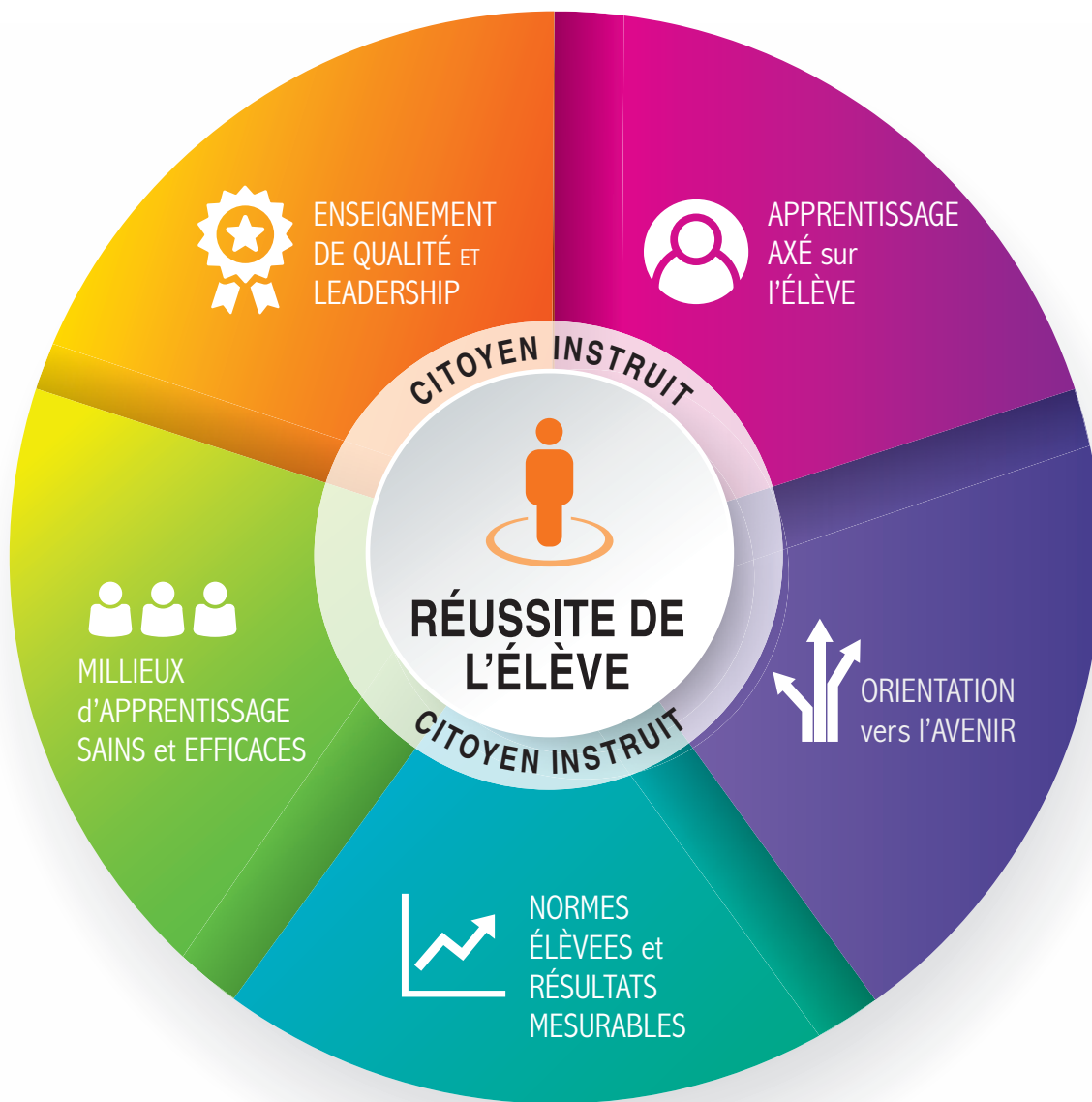
Pour y arriver, nous avons un mandat collectif : celui de former des « citoyens instruits », dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Le développement intellectuel** – Nous visons à développer la capacité de l'élève à analyser de manière critique, à raisonner et à penser pour lui-même, ainsi qu'à acquérir des compétences d'apprentissage de base et divers ensembles de connaissances; nous voulons aussi cultiver chez l'élève une reconnaissance durable de la valeur de l'apprentissage, une curiosité à l'égard du monde qui l'entoure, ainsi que des aptitudes à l'expression et à la pensée créatrices.
- **Le développement humain et social** – Nous visons à développer chez l'élève l'estime de soi et l'initiative personnelle, l'appréciation des beaux-arts et une certaine compréhension du patrimoine culturel; nous voulons qu'il comprenne l'importance de la santé physique et du mieux-être, qu'il développe un sens de la responsabilité sociale, et qu'il accepte et respecte les idées et les croyances des autres.
- **Le développement de carrière** – Nous visons à préparer l'élève à atteindre ses objectifs professionnels, et nous voulons l'aider à acquérir des habitudes de travail efficaces, de même que la souplesse qu'il faut pour s'adapter aux changements du milieu de travail.

## Politique de la Colombie-Britannique relative à la réussite des élèves

**Concentrer tous nos talents, nos efforts et nos ressources sur la réussite des élèves.**

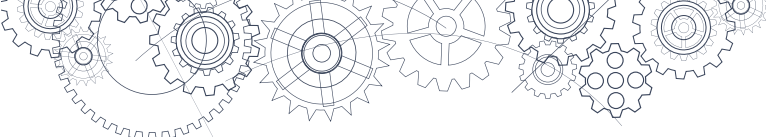
L'ampleur de notre succès ne dépendra pas uniquement du montant investi, des modifications législatives, ou encore du nombre de programmes ou de nouvelles constructions, mais plutôt de la réussite personnelle future des élèves, quelle que soit leur origine et peu importe où ils vivent en Colombie-Britannique. Cette réussite est la base d'une économie florissante, durable et avantageuse pour tous. La réalisation de cet engagement repose sur une prise de décisions éclairée, sur le courage de modifier et d'améliorer les programmes et les politiques qui ne sont pas optimaux pour les élèves, sur l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous les élèves, sur des investissements qui annoncent clairement des résultats supérieurs et sur l'adoption de méthodes novatrices.

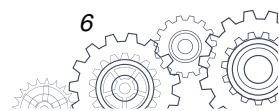


L'amélioration continue visant la réussite des élèves sera guidée par les principes suivants :

- 1 Enseignement de qualité et leadership** – L'excellence des professeurs et des leaders du domaine de l'éducation a toujours été la clé de la réussite des élèves. Le rôle essentiel des enseignants dans la vie d'un élève continuera à s'adapter au contexte social en mutation rapide des enfants. Les enseignants joueront le rôle de guide et de mentor dans l'apprentissage de tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins différents en matière d'éducation. Le personnel de direction des écoles et les enseignants privilégieront des pratiques reconnues, notamment l'apprentissage par l'expérience et le recours aux technologies en classe, les occasions d'apprentissage individuel pour tous les élèves, des évaluations rigoureuses, ainsi que du temps pour le perfectionnement professionnel et la collaboration avec d'autres éducateurs.
- 2 Apprentissage axé sur l'élève** – Les élèves ont une plus grande liberté et plus de choix en ce qui concerne la manière d'apprendre ainsi que le moment et le lieu où l'apprentissage se fait. Cette flexibilité repose sur une uniformité dans l'élaboration des politiques et dans l'allocation des fonds à l'échelle provinciale, et elle accroît l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre des programmes scolaires. Cette flexibilité gagne en importance, du fait que la Colombie-Britannique adopte une démarche pédagogique de plus en plus axée sur l'inclusion afin de faire en sorte que tous les élèves, quelles que soient leurs aptitudes ou leurs origines, profitent d'un milieu d'apprentissage conçu pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Cette flexibilité permet également une plus grande diversité dans les parcours menant à l'obtention du diplôme et davantage d'occasions d'apprentissage par l'expérience.
- 3 Orientation vers l'avenir** — Étant donné que le rythme des changements sociaux, économiques et environnementaux s'accélère, il est important d'habiliter tous les élèves à développer leurs compétences essentielles, leur capacité d'adaptation et leurs aptitudes en tant que citoyen de la planète, afin qu'ils réussissent leur transition à la vie professionnelle. Notre système d'éducation appuiera nos efforts dans la préparation de tous les élèves à un apprentissage continu, favorisera le recours aux technologies et aidera les élèves à obtenir leur diplôme d'études secondaires, en tenant compte des attentes des employeurs et des établissements d'enseignement postsecondaire.
- 4 Normes élevées et résultats mesurables** – La mise en œuvre de programmes d'études modernes et bien conçus, qui reflètent nos valeurs et nos attentes relativement aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences, ne sera efficace pour les élèves que si les programmes sont appuyés par des normes d'apprentissage et des évaluations provinciales rigoureuses et uniformes. Des études et des pratiques exemplaires montrent, à l'échelle mondiale, que l'utilisation de l'information sur les résultats d'apprentissage, et en particulier la rétroaction que l'élève reçoit par l'entremise des évaluations, est essentielle à sa réussite. La Colombie-Britannique s'efforcera de maintenir ses normes déjà élevées sur les résultats d'apprentissage, en portant une attention particulière à la littératie et à la numératie car, les études le montrent, ce sont ces compétences qui donnent à tous les élèves les meilleures chances de réussir dans la vie et de contribuer à une économie florissante.



- 
- 5 Milieux d'apprentissage sains et efficaces** – Nous favoriserons des milieux d'apprentissages inclusifs, où tous les élèves se sentent en sécurité et à l'aise du point de vue physique et émotionnel, des milieux qui les incitent à explorer leurs points forts et leurs intérêts personnels. Pour être en mesure d'offrir ces milieux d'apprentissage où la famille et les enseignants peuvent aider l'élève à atteindre les résultats d'apprentissage qu'il vise, nous continuerons d'établir des milieux d'apprentissage modernes, de mettre en place des modes d'apprentissage flexibles et virtuels, et nous intensifierons nos efforts visant à promouvoir la littératie et les pratiques exemplaires en matière de nutrition.












# PROGRAMMES D'ÉTUDES PROVINCIAUX

Les programmes d'études provinciaux sont établis par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique; ils définissent ce que les élèves doivent apprendre durant chaque année scolaire et dans chaque matière.

Les conseils scolaires et les autorités scolaires indépendantes peuvent élaborer d'autres cours pour les offrir dans leurs écoles en se référant à la Politique sur les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire ([Board/Authority Authorized \[BAA\] Courses Policy](#), en anglais seulement).

Au nombre des avantages pour l'élève qui sont intégrés au programme d'études de la Colombie-Britannique, notons :

-  Un plus grand nombre de cours et de **choix** permettant à l'élève d'explorer ses passions et de se concentrer sur ses champs d'intérêt.
-  Des occasions de se familiariser avec **des connaissances et des perspectives autochtones**.
-  Davantage d'occasions de faire un **apprentissage pratique ou par l'expérience**.
-  Des occasions de **développer les compétences essentielles** nécessaires à l'apprentissage continu.
-  Des occasions de se développer pour devenir un « **citoyen instruit** ».

Le processus de recherche, de révision, de mise à l'essai et d'actualisation des programmes d'études est continu et itératif; c'est un élément qui est essentiel à l'amélioration constante dans le système d'éducation.

## Le citoyen instruit

Le concept du « citoyen instruit » est l'une des composantes fondamentales du programme d'études. D'abord défini dans l'arrêté sur l'énoncé de la politique en matière d'éducation (Mandat du système scolaire) dans les années 1980, il est encore pertinent aujourd'hui et a été réaffirmé au cours d'une série de tables rondes tenues en compagnie de partenaires en éducation en 2011.

Un citoyen instruit est :

- attentionné, capable d'apprendre et de penser de manière critique, et il peut communiquer de l'information à partir d'une riche base de connaissances.
- créatif, souple, motivé et autonome, et il a une image positive de lui-même.
- capable de prendre des décisions de manière indépendante.
- doté de compétences lui permettant de contribuer à la société en général, y compris dans le monde du travail.
- productif; il tire satisfaction de ses réalisations et aspire au mieux-être physique.
- coopératif, il a des principes, et il respecte les autres sans égards aux différences.
- conscient des droits et disposé à assumer les responsabilités d'un particulier au sein d'une famille, de la collectivité, du Canada et du monde.

## Connaissances et perspectives autochtones

Un accent plus marqué sur les méthodes autochtones d'acquisition du savoir reflète les [principes d'apprentissage des peuples autochtones](#) dans le programme d'études. Ces principes d'apprentissage :

- appuieront l'élève dans le réexamen de l'histoire du Canada en vue d'une meilleure compréhension du rôle et de la place des peuples autochtones dans son déroulement;
- aideront les jeunes à remettre en question les représentations stéréotypées des peuples autochtones;
- contribueront à la réconciliation en aidant l'élève à mieux comprendre l'apport des peuples autochtones à la société canadienne.

## Structure des programmes d'études de la Colombie-Britannique

[Les programmes d'études de la Colombie-Britannique](#) ont été conçus de manière à inclure des éléments communs à tous les domaines d'apprentissage et à toutes les années scolaires. Parmi ces éléments, on trouve : a) les compétences essentielles, b) les grandes idées et c) les normes d'apprentissage.

### A. Compétences essentielles

Les compétences essentielles sont au cœur de la structure des programmes d'études et sous-tendent tous les domaines d'apprentissage. Elles sont directement liées au concept du citoyen instruit et, de là, représentent les éléments auxquels nous accordons de la valeur pour tous les élèves du système. Il y a trois catégories de compétences essentielles.

1. **La compétence de communication** — l'ensemble des aptitudes que les élèves utilisent pour transmettre et échanger de l'information, des expériences et des idées, et pour explorer le monde qui les entoure.
2. **La compétence de réflexion** (critique et créative) — l'ensemble des aptitudes que les élèves utilisent pour générer de nouveaux concepts et de nouvelles idées, ainsi que pour examiner leur propre réflexion et celle des autres.
3. **La compétence personnelle et sociale** (identité culturelle, conscience de soi et responsabilité sociale) — la conscience et la compréhension qu'ont les élèves des divers aspects qui contribuent à une saine conscience de soi; au nombre de ces aspects figurent le maintien de la santé physique et mentale, la maîtrise de ses émotions complexes, la gestion des relations interpersonnelles, l'intendance de notre planète, ainsi que la prise en compte des liens entre soi-même, les autres et le monde.

### B. Grandes idées

Les grandes idées consistent en des généralisations, des principes et des concepts clés importants à l'intérieur d'un domaine d'apprentissage. Elles illustrent ce que les élèves **comprendront** dans chaque domaine d'apprentissage après avoir complété le programme d'études de leur niveau scolaire. Elles dépassent le cadre d'une seule année scolaire et contribuent à poser les bases de la compréhension pour les années à venir.

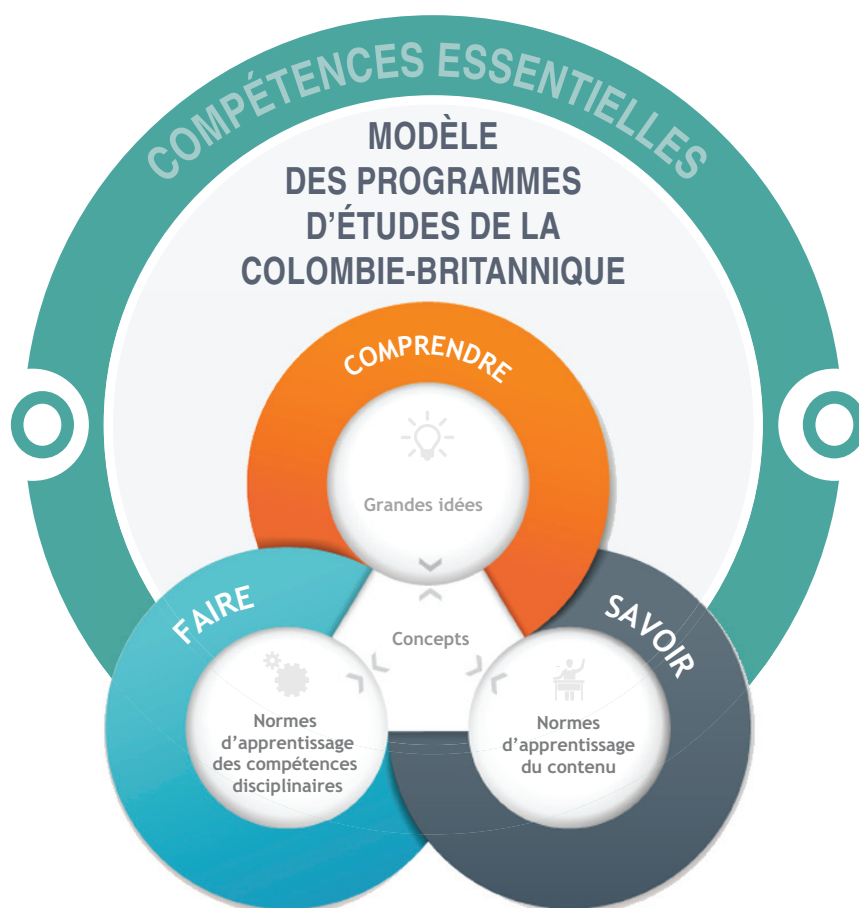
### C. Normes d'apprentissage

Les normes d'apprentissage portent sur deux éléments distincts :

1. **Les compétences disciplinaires**, qui sont des énoncés explicites des attentes associées à chaque niveau scolaire, dans chacun des domaines d'apprentissage. Les compétences disciplinaires sont les compétences, les stratégies et les processus que l'élève développe au fil du temps et dont il se sert dans l'apprentissage durant toute la vie. Elles sont propres à chacun des domaines d'apprentissage. L'élève doit être en mesure de **démontrer (faire)** les compétences disciplinaires.
2. **Le contenu**, qui représente les connaissances et les concepts essentiels que l'élève doit assimiler à chaque niveau scolaire. L'élève doit **connaître (savoir)** le contenu.

Ces éléments sont amalgamés pour former la structure du programme d'études comme suit :

- **Comprendre** les grandes idées et les concepts qui peuvent être applicables à d'autres situations.
- **Connaître (savoir)** le contenu de chacun des domaines d'apprentissage.
- **Démontrer (faire)** et mettre en pratique les compétences disciplinaires dans chaque domaine d'apprentissage.



Vous trouverez à l'annexe 1 une description détaillée du programme d'études pour chacune des matières principales de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

## Structure des cours de la Colombie-Britannique

La réussite de l'apprentissage repose sur l'accès à des occasions d'apprentissage stimulantes et de qualité, qui peuvent être adaptées de manière à répondre aux besoins de tous les élèves. Tous les élèves n'apprennent pas efficacement au même rythme, dans le même type de milieu et de la même manière. Par conséquent, les cours ne sont pas conçus en fonction du temps passé à travailler à une activité particulière, mais plutôt en fonction des résultats concrets de l'apprentissage. Tous les cours sont structurés de manière à permettre l'utilisation de méthodes d'enseignement diverses, afin que tous les élèves aient accès à quelque cours que ce soit et y réussissent bien.

En vue de favoriser le plus possible la réussite de l'apprentissage, on procédera au réexamen et à l'actualisation des programmes d'études provinciaux dans le but d'en améliorer le contenu. Cette démarche comprendra une vérification du nombre d'élèves inscrits aux cours et l'utilisation d'un ensemble de critères pour déterminer quels sont les cours peu populaires à éliminer. Le Ministère continuera de concentrer les ressources sur l'actualisation de ses cours, et les conseils scolaires continueront d'avoir accès au processus de création de cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire pour offrir aux élèves des cours pertinents dans leur région, y compris des cours qui ne font plus partie du cadre provincial.

### Structure des programmes d'études de la C.-B. : Exemple d'application, Sciences 10

#### Comprendre les grandes idées :

- L'ADN est à l'origine de la diversité des êtres vivants

#### Connaître (savoir) le contenu :

- Structure et fonction de l'ADN
- Principes de l'hérédité

#### Démontrer (faire) les compétences disciplinaires :

- Faire des observations dans le but de formuler ses propres questions, d'un niveau d'abstraction croissant, sur des phénomènes naturels
- Formuler de multiples hypothèses et prédire de multiples résultats
- Recourir aux perspectives et connaissances des peuples autochtones, aux autres modes d'acquisition des connaissances et aux connaissances locales comme sources d'information
- Appliquer ses connaissances des concepts scientifiques pour tirer des conclusions correspondant aux éléments de preuve
- Relever et analyser les régularités, les tendances et les rapprochements dans les données, y compris les relations entre les variables (dépendantes et indépendantes) et les incohérences
- Communiquer des idées scientifiques, des affirmations, de l'information, et possiblement suggérer un plan d'action pour un objectif et un auditoire précis, en développant des arguments fondés sur des faits et en employant des conventions, des représentations et un langage scientifiques adéquats



# ÉVALUATION

## *Évaluations en classe*

Les évaluations en classe continuent d'être la première source d'information sur l'apprentissage de l'élève. La rétroaction donnée dans des évaluations en classe peut être immédiate et personnelle, ce qui aide l'élève à repérer des occasions d'apprentissage et à se fixer de nouveaux objectifs. Les évaluations en classe sont faites par les enseignants. Tous les cours sont pleinement évalués en classe, et l'évaluation formative est privilégiée.

## *Évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme*

Le Ministère a mis en place trois évaluations pour l'obtention du diplôme d'études secondaires : **l'évaluation de la numératie** en 10<sup>e</sup> année, et deux **évaluations de la littératie**, l'une en 10<sup>e</sup> année et l'autre en 12<sup>e</sup> année.

### *Objet*

Les évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme garantissent que tous les élèves ont les compétences en littératie et en numératie définies dans les programmes d'études provinciaux. Elles sont harmonisées avec les programmes d'études et reflètent les tendances mondiales — en ce qui concerne les évaluations à grande échelle — selon lesquelles on accorde une plus grande importance aux compétences dont l'élève a besoin pour réussir dans le monde moderne.

Les évaluations du Ministère fournissent des renseignements sur l'apprentissage des élèves, mais aussi sur le rendement au niveau du système. Ces trois évaluations indiquent la mesure dans laquelle l'élève maîtrise la langue et les mathématiques, et elles procurent à l'élève de l'information sur son degré de maîtrise relativement aux programmes d'études provinciaux. Les évaluations du Ministère fournissent également de l'information permettant au Ministère d'assurer une responsabilisation à l'égard du public, de faire le suivi des progrès de l'élève et de veiller à ce que l'élève satisfasse aux exigences des programmes d'études.

Les évaluations du Ministère mesurent l'application des compétences en numératie et en littératie — qui ont été acquises au cours des études de l'élève — à des situations réalistes, et le forcent ainsi à se servir de connaissances et de compétences considérées comme étant essentielles à sa réussite future. Les évaluations révèlent la capacité qu'a l'élève d'appliquer ses connaissances et ses compétences, ainsi que d'analyser, de raisonner, et de communiquer efficacement, alors qu'il appréhende, interprète et résout des problèmes.



## Exigences de la politique visant les évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme

Les conseils scolaires et les écoles indépendantes doivent veiller à ce que les élèves participent aux évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme. Voici les exigences liées à ces évaluations, pour tous les élèves :

- Pour obtenir le diplôme, les élèves doivent passer l'évaluation portant sur la numératie et les évaluations portant sur la littératie.
- En 10<sup>e</sup> année
  - Les élèves doivent passer l'évaluation de la numératie et une évaluation de la littératie.
- En 12<sup>e</sup> année
  - Les élèves doivent passer une évaluation de la littératie.

Les élèves pourront se soumettre de nouveau à chacune des évaluations du Ministère pour améliorer leurs résultats.

- Pour chacune des évaluations du Ministère, le meilleur résultat de l'élève sera inscrit sur ses relevés de notes.

Les évaluations seront notées en fonction de l'échelle suivante :

<b>Évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme</b>			
<p><b>Émergente</b></p> <p>L'élève démontre une compréhension initiale des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu.</p>	<p><b>En voie d'acquisition</b></p> <p>L'élève démontre une compréhension partielle des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu.</p>	<p><b>Maîtrisée</b></p> <p>L'élève démontre une compréhension totale des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu.</p>	<p><b>Approfondie</b></p> <p>L'élève démontre une compréhension approfondie des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu.</p>

## Évaluations du Ministère — Lignes directrices visant les mesures de soutien

Ces lignes directrices présentent des mesures de soutien officielles qui permettent aux élèves présentant diverses formes d'incapacité de participer aux évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme.

Depuis l'année 2017-2018, un modèle universel de mesures de soutien pour la Colombie-Britannique a été approuvé. Ce modèle permet que les types de soutien actuellement fournis à l'élève dans la classe (prolongement du temps alloué, logiciel parole-texte ou texte-parole) soient aussi fournis lors des évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme.

Des mesures de soutien universelles peuvent être utilisées durant les évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme si ces mesures :

- sont systématiquement utilisées en classe;
- ont été recommandées par l'équipe scolaire (et non pas par un enseignant, un administrateur ou un membre du personnel en particulier);

- ont été recommandées après consultation avec un psychologue autorisé par la B.C. Association of School Psychologists (BCASP) ou avec un psychologue agréé de la Colombie-Britannique (qui peut faire partie de l'équipe scolaire);
- sont documentées soit dans un plan d'enseignement individualisé (PEI) ou dans un plan d'apprentissage de l'élève (PAE) et ont été utilisées au fil du temps.

Si l'utilisation de ces mesures de soutien a commencé durant les études secondaires, on doit, en plus de démontrer le besoin de la mesure de soutien particulière, fournir de la documentation sous forme de :

- bulletins scolaires, procès-verbaux de l'équipe scolaire ou autres documents de l'école indiquant le besoin qu'a l'élève d'une forme d'assistance en vue d'atteindre les objectifs scolaires;
- résultats de rendement scolaire normalisés, rapport d'évaluation psychoéducative ou autres rapports pertinents d'organismes extérieurs.

Pour en savoir plus sur ces mesures de soutien, veuillez vous reporter au [manuel de procédures pour les programmes d'études du secondaire deuxième cycle \(Handbook of Procedures for the Graduation Program, en anglais seulement\)](#).





# TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE L'ÉLÈVE

## Politique

Les conseils scolaires sont tenus de fournir aux parents, au cours de l'année scolaire, au moins cinq communications décrivant les progrès de l'élève dans tous les domaines d'apprentissage. Ces communications sont fournies au moins cinq fois par année (ce qui comprend un rapport sommatif final) : trois bulletins officiels écrits et deux bulletins non officiels. Le document *Transmission des résultats des élèves (de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année) : Lignes directrices pour les conseils scolaires* ne s'applique pas aux élèves de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

Les rapports officiels écrits :

- ➔ doivent inclure des notes exprimées en lettres et en pourcentage, ainsi que des observations écrites;
- ➔ doivent indiquer le niveau de rendement de l'élève par rapport aux normes d'apprentissage établies dans le programme d'études de chaque cours ou matière pour le niveau scolaire en question;
- ➔ devraient contenir une description du comportement de l'élève, y compris des renseignements sur son attitude, ses habitudes de travail, ses efforts et sa responsabilité sociale.

Les relevés de notes provinciaux contiendront des notes exprimées en lettres et en pourcentage, et le nombre de crédits des cours suivis. De plus, les résultats de l'élève dans les trois évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme y seront consignés.

## Élèves ayant des besoins spéciaux (tous les niveaux scolaires)

- Dans les situations où l'on s'attend à ce que l'élève ayant des besoins spéciaux satisfasse aux normes d'apprentissage, ou à ce qu'il atteigne ou dépasse les résultats d'apprentissage de son programme, on emploiera les procédures habituelles de communication des résultats pour transmettre l'information sur les progrès. Dans les situations où l'on détermine qu'un élève ayant des besoins spéciaux n'est pas en mesure de satisfaire aux normes d'apprentissage ou d'obtenir les résultats d'apprentissage des programmes d'études provinciaux ou du programme des cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire, et où une modification substantielle du cours ou du programme est nécessaire, des buts et objectifs individuels particuliers seront fixés pour l'élève dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). La communication des progrès de l'élève aux parents sera faite en fonction de ces objectifs individuels particuliers en relation avec chaque cours portant le code XSIEP ou LD (cours pour lesquels les normes disciplinaires provinciales sont altérées pour des élèves travaillant dans le cadre d'un programme modifié décrit dans leur PEI ou d'un cours sans crédit mis au point localement) auquel l'élève est inscrit. Il est possible qu'il ne soit pas justifiable de donner des notes exprimées en lettres à tous les élèves.

## Élèves suivant un programme d'études modifié (tous les niveaux scolaires)

- Pour les élèves ayant des besoins spéciaux qui ne travaillent pas en vue de satisfaire aux normes d'apprentissage ou d'atteindre les résultats d'apprentissage du programme d'études, mais plutôt en vue d'atteindre des buts et objectifs individualisés décrits dans un PEI, la forme que prend la transmission des résultats de l'élève doit être déterminée par l'équipe scolaire.

- Si l'on se sert de notes exprimées en lettres, il devrait être indiqué, dans le corps de texte du rapport sur les progrès de l'étudiant, que la note est donnée en relation avec les buts et les objectifs individualisés, et non en relation avec les normes curriculaires provinciales, les normes associées aux cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire, ou les compétences essentielles.

### **Services d'apprentissage de la langue anglaise et de la langue française (tous les niveaux scolaires)**

- Dans les situations où un élève qui bénéficie des services d'apprentissage de la langue anglaise (ALA), ou encore un élève qui bénéficie des services d'apprentissage de la langue française (ALF) inscrit à un programme d'études en français, suit les normes d'apprentissage des programmes d'études provinciaux ou d'un programme local, on emploiera les procédures habituelles de transmission des résultats pour communiquer l'information sur les progrès. Dans les situations où l'élève ne suit pas l'ensemble des normes d'apprentissage du programme d'études, le rapport écrit doit contenir des commentaires décrivant ce que l'élève peut faire, les domaines dans lesquels il a besoin d'une attention particulière ou d'approfondissements et les manières de soutenir son apprentissage.

### **Arrêté provincial sur les notes exprimées en lettres**

Les notes exprimées en lettres et leur signification sont décrites dans l'Arrêté provincial sur les notes exprimées en lettres ([Provincial Letter Grades Order](#), en anglais seulement), en vue de leur utilisation dans les bulletins des élèves. Des notes exprimées en lettres sont utilisées pour tous les cours. Voici ce que les lettres signifient :

- A** Le rendement de l'élève est excellent ou exceptionnel relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire.
- B** Le rendement de l'élève est très bon relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire.
- C+** Le rendement de l'élève est bon relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire.
- C** Le rendement de l'élève est satisfaisant relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire.
- C-** Le rendement de l'élève atteint le minimum acceptable relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire.
- I** (En cours ou Incomplet) Le rendement de l'élève, pour quelque raison que ce soit, n'atteint pas le minimum acceptable relativement aux normes d'apprentissage attendues. Une note « I » peut seulement être attribuée conformément à l'article 3 de l'arrêté. La note « I » est utilisée pour alerter les parents, et elle peut être attribuée en tout temps durant l'année scolaire, sur les bulletins non officiels comme sur les bulletins officiels. Le principe sous-jacent est que les parents et les élèves doivent être avertis de l'existence d'un problème dès que l'enseignant en prend conscience. L'enseignant doit être prêt à déterminer la nature du problème et à établir des plans d'action pour aider l'élève à satisfaire aux normes d'apprentissage. Une note « I » peut être communiquée de diverses manières, y

compris dans un plan écrit, oralement par téléphone ou au cours d'une rencontre en personne entre l'enseignant, les parents et l'élève.

**F** (Échec) Le rendement de l'élève n'a pas atteint — ou n'atteint pas — le minimum acceptable relativement aux normes d'apprentissage attendues pour le cours ou le sujet et pour le niveau scolaire. La note « F » ne peut être attribuée que si une note « I » (En cours ou Incomplet) a été attribuée auparavant pour ce cours ou cette matière et ce niveau scolaire.

**W** (Abandon) Conformément à la politique du conseil, et à la demande d'un parent de l'élève ou, le cas échéant, de l'élève, le directeur, le directeur adjoint ou le directeur des études responsable d'une école peut autoriser un élève à abandonner un cours ou une matière.

**SG** (Promotion accordée) Quoique la satisfaction des exigences normales ne soit pas possible, le niveau de rendement atteint est suffisant pour justifier, dans l'intérêt supérieur de l'élève, le passage au niveau suivant pour le cours ou la matière et le niveau scolaire. La note « Promotion accordée » peut être donnée dans les cas de maladie grave, d'hospitalisation, d'arrivée tardive ou de départ prématuré, mais elle ne peut être accordée que par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur des études responsable de l'école. Elle ne peut pas être accordée pour le cours Liens avec la vie personnelle et professionnelle.

**TS** (Équivalence accordée) Cette note peut être donnée par le directeur, le directeur adjoint ou le directeur des études responsable de l'école après l'examen des dossiers d'un établissement autre qu'une école, telle que celle-ci est définie dans la loi scolaire (*School Act*). Par ailleurs, le directeur, le directeur adjoint ou le directeur des études responsable d'une école peut attribuer une note exprimée en lettres à la suite de l'examen de ces dossiers.



# EXIGENCES RELATIVES À L'OBTENTION DU DIPLÔME

L'élève doit accumuler le nombre minimum de crédits nécessaire pour obtenir le diplôme en Colombie-Britannique de l'une des quatre manières possibles.

## **Politique**

### **I. Diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood)**

Le diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique, ou diplôme Dogwood, est accordé aux élèves qui ont satisfait aux exigences provinciales d'obtention du diplôme. Pour obtenir le diplôme, l'élève doit accumuler au moins 80 crédits en tout.

De ces 80 crédits :

- 52 crédits sont exigés dans les domaines suivant :
  - Éducation physique et santé 10 (4 crédits)
  - Sciences 10 (4 crédits), et un cours de Sciences 11 ou 12 (4 crédits)
  - Sciences humaines 10 (4 crédits), et Sciences humaines 11 ou 12 (4 crédits)
  - un cours de Mathématiques 10 (4 crédits), et un cours de Mathématiques 11 ou 12 (4 crédits)
  - un cours de Langues 10 et 11, et un cours obligatoire de Langues 12 (4 crédits exigés pour chaque niveau scolaire, 12 crédits en tout)
  - un cours d'Éducation artistique 10, 11 ou 12, ou encore un cours de Conception, compétences pratiques et technologies 10, 11 ou 12 (4 crédits en tout)
  - Éducation au choix de carrière et de vie (4 crédits), Liens avec la vie personnelle et professionnelle (4 crédits);
- au moins 28 crédits doivent être des crédits de cours à option;
- au moins 16 crédits doivent être pour des cours de 12<sup>e</sup> année, y compris un cours obligatoire de Langues 12.

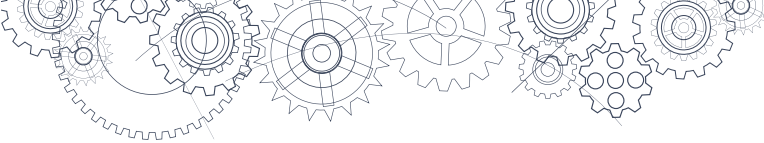
De plus, l'élève doit aussi passer les trois évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme portant sur la littératie et la numératie.

### **II. Immersion en français et Éducation en français — double diplôme Dogwood**

Les élèves du programme d'immersion en français peuvent recevoir deux diplômes : un diplôme de fin d'études secondaires en anglais de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood) et un diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique (diplôme Cornouiller).

Pour obtenir les deux diplômes, les élèves du programme d'immersion doivent satisfaire aux exigences du diplôme Dogwood et, sur ces 80 crédits, ils doivent accumuler :

- au moins 16 crédits de 12<sup>e</sup> année (y compris un cours de Français langue seconde – immersion de 12<sup>e</sup> année);
- Français langue seconde – immersion 10 (4 crédits);
- un cours de Français langue seconde – immersion de 11<sup>e</sup> année (4 crédits) ou IB Français A2 (SL) 11;
- Français langue seconde – immersion 12 (4 crédits);



- au moins 12 crédits pour des cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année donnés en français, dont au moins 4 crédits de 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

De plus, les élèves du programme d'immersion en français doivent aussi passer quatre évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme, trois en littérature et une en numératie.

Les élèves francophones peuvent recevoir deux diplômes : un diplôme de fin d'études secondaires en anglais de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood) et un diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique (diplôme Comouiller).

Pour obtenir les deux diplômes, les élèves francophones doivent satisfaire aux exigences du diplôme Dogwood et, sur ces 80 crédits, ils doivent accumuler :

- au moins 16 crédits pour des cours de 12<sup>e</sup> année, y compris un cours obligatoire de Langues 12;
- un cours d'anglais (English Language Arts) de 10<sup>e</sup> année (4 crédits);
- un cours d'anglais (English Language Arts) de 11<sup>e</sup> année (4 crédits);
- un cours obligatoire d'anglais (English Language Arts) de 12<sup>e</sup> année (4 crédits);
- un cours de Français langue première de 10<sup>e</sup> année (4 crédits);
- un cours de Français langue première de 11<sup>e</sup> année (4 crédits);
- le cours Français langue et culture 12 du programme Français langue première (4 crédits).

De plus, les élèves francophones doivent aussi passer quatre évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme, trois en littérature et une en numératie.

### **III. Diplôme de fin d'études secondaires pour adulte de la Colombie-Britannique (diplôme Adult Dogwood)**

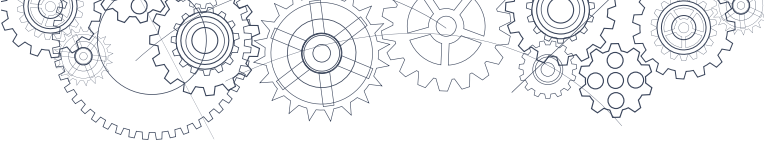
Les élèves âgés de 18 ans ou plus ont la possibilité de terminer leurs études secondaires en obtenant soit un diplôme Dogwood, soit un diplôme Adult Dogwood. Un élève doit avoir 18 ans ou plus pour être considéré comme un « apprenant adulte » et suivre des cours pour accumuler des crédits en vue de l'obtention de son diplôme de fin d'études secondaires pour adulte. On peut suivre ces cours dans le centre d'éducation aux adultes d'un conseil scolaire ou dans le cadre du programme de Formation de base des adultes (FBA) dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Pour obtenir le diplôme Adult Dogwood, l'apprenant doit avoir suivi :

- un cours de Langues de 12<sup>e</sup> année [ou plus avancé] (4 crédits);
- un cours de Mathématiques 11 ou 12 (4 crédits);
- au moins trois cours de plus parmi les cours à option de 12<sup>e</sup> année, ou un cours de Sciences humaines 11 et deux cours à option supplémentaires de 12<sup>e</sup> année (4 crédits chacun). Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire ne satisfont pas à cette exigence.

Des cours et des crédits des systèmes d'éducation secondaire et postsecondaire publics peuvent être pris en compte dans la mesure où ils satisfont aux critères d'équivalence.





L'apprenant adulte peut également obtenir une reconnaissance des acquis pour des techniques et compétences de travail actuelles ou passées, ou pour des cours de formation postsecondaire qu'ils ont suivis et réussis.

Les apprenants adultes n'ont pas à se soumettre aux évaluations de la numératie et de la littératie.

#### **IV. Crédits pour les étudiants étrangers en vue de l'obtention du diplôme**

Pour obtenir le diplôme Dogwood, les étudiants étrangers doivent satisfaire à toutes les exigences d'obtention du diplôme et maîtriser l'une des deux langues officielles du Canada.

Il y a plusieurs conditions spécifiques qui s'appliquent aux étudiants étrangers. Ils doivent obtenir des crédits pour des cours donnés par un enseignant certifié de la Colombie-Britannique conformément à ce qui est énoncé dans la Politique sur les crédits pour les étudiants étrangers en vue de l'obtention du diplôme ([International Student Graduation Credit Policy](#), en anglais seulement). On ne permet pas de demande d'équivalence ou de réclamation de crédits pour ces cours.

#### ***Certificat de fin d'études***

##### **Certificat de fin d'études (certificat Evergreen) de la Colombie-Britannique**

Le certificat de fin d'études, ou certificat Evergreen, vise à célébrer la réussite et les réalisations d'apprenants présentant des habiletés diverses. Pour être admissible au certificat de fin d'études, l'élève doit avoir un PEI et être désigné dans l'une des catégories d'éducation axée sur l'inclusion du ministère de l'Éducation.

Le certificat Evergreen ne représente pas la réussite du programme d'études secondaires et n'est donc pas l'équivalent d'un diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood). Il représente la réalisation d'objectifs d'apprentissage personnels déterminés dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève.

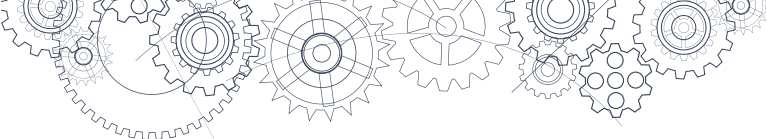




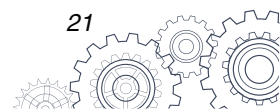
**Exigences relatives à l'obtention du diplôme (diplôme Dogwood)**

Résumé des exigences relatives à l'obtention du diplôme : diplôme Dogwood					
	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année		
<b>Crédits exigés : un minimum de 52 crédits</b>					
<b>Anglais (English Language Arts)</b>	Choisir deux cours de 2 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Composition 10</li> <li><input type="checkbox"/> Creative Writing 10</li> <li><input type="checkbox"/> Literary Studies 10</li> <li><input type="checkbox"/> New Media 10</li> <li><input type="checkbox"/> Spoken Language 10</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Writing 10</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Literary Studies 10</li> <li><input type="checkbox"/> EFP New Media 10</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Spoken Language 10</li> </ul>	Choisir un cours de 4 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Composition 11</li> <li><input type="checkbox"/> Creative Writing 11</li> <li><input type="checkbox"/> Literary Studies 11</li> <li><input type="checkbox"/> New Media 11</li> <li><input type="checkbox"/> Spoken Language 11</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Literary Studies and Writing 11</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Literary Studies and New Media 11</li> <li><input type="checkbox"/> EFP Literary Studies and Spoken Language 11</li> </ul>	Choisir un cours de 4 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> English Studies 12</li> <li><input type="checkbox"/> English First Peoples 12</li> </ul>		
<b>Mathématiques</b>	Choisir un cours de 4 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques — Fondements et pré-calcul 10</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour le milieu de travail 10</li> </ul>	Choisir un cours de 4 crédits (11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> année) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour le milieu de travail 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire des mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 11</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour les métiers 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 12</li> <li><input type="checkbox"/> Calcul infinitésimal 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géométrie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Statistiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 12</li> </ul> </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour le milieu de travail 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire des mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour les métiers 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 12</li> <li><input type="checkbox"/> Calcul infinitésimal 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géométrie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Statistiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 12</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 11</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour le milieu de travail 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire des mathématiques 11</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fondements mathématiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pour les métiers 12</li> <li><input type="checkbox"/> Mathématiques pré-calcul 12</li> <li><input type="checkbox"/> Calcul infinitésimal 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géométrie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Statistiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Informatique 12</li> </ul>				
<b>Sciences</b>	Cours obligatoire de 4 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sciences 10</li> </ul>	Choisir un cours de 4 crédits (11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> année) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la vie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la Terre 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences et citoyens 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 11</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Anatomie et physiologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences spécialisées 12</li> </ul> </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la vie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la Terre 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences et citoyens 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Anatomie et physiologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences spécialisées 12</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la vie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de la Terre 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences et citoyens 11</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Anatomie et physiologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Chimie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géologie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences de l'environnement 12</li> <li><input type="checkbox"/> Sciences spécialisées 12</li> </ul>				
<b>Sciences humaines</b>	Cours obligatoire de 4 crédits <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sciences humaines 10</li> </ul>	Choisir un cours de 4 crédits (11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> année) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exploration en sciences humaines et sociales 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire et culture francophones 11</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études autochtones contemporaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Cultures comparées 12</li> <li><input type="checkbox"/> Étude comparative des religions du monde 12</li> <li><input type="checkbox"/> Théorie économique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie humaine 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études urbaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire du monde au XX<sup>e</sup> siècle 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études asiatiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études des génocides 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études politiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études du droit 12</li> <li><input type="checkbox"/> Philosophie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Justice sociale 12</li> </ul> </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exploration en sciences humaines et sociales 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire et culture francophones 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études autochtones contemporaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Cultures comparées 12</li> <li><input type="checkbox"/> Étude comparative des religions du monde 12</li> <li><input type="checkbox"/> Théorie économique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie humaine 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études urbaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire du monde au XX<sup>e</sup> siècle 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études asiatiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études des génocides 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études politiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études du droit 12</li> <li><input type="checkbox"/> Philosophie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Justice sociale 12</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Exploration en sciences humaines et sociales 11</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire et culture francophones 11</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études autochtones contemporaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Cultures comparées 12</li> <li><input type="checkbox"/> Étude comparative des religions du monde 12</li> <li><input type="checkbox"/> Théorie économique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie humaine 12</li> <li><input type="checkbox"/> Géographie physique 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études urbaines 12</li> <li><input type="checkbox"/> Histoire du monde au XX<sup>e</sup> siècle 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études asiatiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études des génocides 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études politiques 12</li> <li><input type="checkbox"/> Études du droit 12</li> <li><input type="checkbox"/> Philosophie 12</li> <li><input type="checkbox"/> Justice sociale 12</li> </ul>				





Résumé des exigences relatives à l'obtention du diplôme : diplôme Dogwood			
	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année
<b>Éducation artistique / CCPT</b>	Choisir 4 crédits de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> Éducation artistique (voir le tableau à la page 32) <input type="checkbox"/> Conception, compétences pratiques et technologies (CCPT)		
<b>Éducation à la carrière</b>	8 crédits exigés en Éducation à la carrière (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> ou 12 <sup>e</sup> année) <input type="checkbox"/> Éducation au choix de carrière et de vie <input type="checkbox"/> Liens avec la vie personnelle et professionnelle (y compris 30 heures d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie)		
<b>Éducation physique et santé (EPS)</b>	Cours obligatoire de 4 crédits <input type="checkbox"/> Éducation physique et santé 10		
<b>Cours à option : un minimum de 28 crédits</b>			
Le nombre de cours à option suivis à chaque niveau scolaire varie en fonction de l'école et des choix de l'élève. Les 28 crédits pour des cours à option de la 10 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année doivent faire partie des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours élaborés ou approuvés par le Ministère</li> <li>• Cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire (ACAS)</li> <li>• Études indépendantes encadrées (EIE)</li> <li>• Attestations d'études extérieures</li> <li>• Cours postsecondaires (à double reconnaissance de crédits)</li> </ul>			
<b>Cours à option</b>	10 <sup>e</sup> année : 2 à 5 cours à option	11 <sup>e</sup> année : 3 à 5 cours à option	12 <sup>e</sup> année : 6 à 8 cours à option*
	⑤	⑤	⑤
	⑤	⑤	⑤
	⑤	⑤	⑤
	⑤	⑤	⑤
	⑤	⑤	⑤
<b>Total : 80 crédits exigés pour l'obtention du diplôme</b>			
*Au moins 16 crédits doivent être pour des cours de 12 <sup>e</sup> année, y compris un cours obligatoire de Langues de 12 <sup>e</sup> année.			
<b>Évaluations des programmes d'études du secondaire deuxième cycle</b>			
<b>Évaluations nécessaires à l'obtention du diplôme</b>	<input type="checkbox"/> Numératie 10 <input type="checkbox"/> Littératie 10		<input type="checkbox"/> Littératie 12



## Développement de carrière

### *Politique — Développement de carrière et expérience de travail*

Le développement de carrière est l'un des éléments clés du concept du citoyen instruit, et il se fait au sein de l'école, de la famille et de la collectivité. Les programmes d'études des écoles de la Colombie-Britannique doivent aider l'élève à se préparer à réussir sur le marché du travail lorsqu'il quittera le système d'éducation.

L'élève a besoin d'occasions d'explorer une multitude de parcours scolaires et professionnels et de se renseigner sur ceux-ci. Il doit aussi acquérir les connaissances et les compétences personnelles et sociales qui lui permettront de gérer les transitions personnelles et professionnelles.

### **Cours et formations obligatoires**

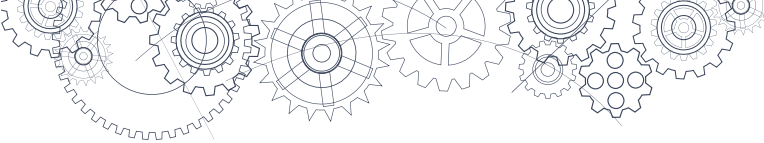
Tous les élèves doivent satisfaire aux normes d'apprentissage en développement de carrière de leurs cours Éducation au choix de carrière et de vie (ECCV) et Liens avec la vie personnelle et professionnelle (LVPP), et accumuler 30 heures d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie pour obtenir le diplôme. À l'issue de ses études secondaires, l'élève devrait avoir les acquis ci-après :

- des compétences lui permettant d'être une personne autonome et responsable, capable de se fixer des objectifs de carrière et de les atteindre;
- la connaissance d'un éventail de choix de carrière possibles et les actions à poser pour concrétiser ces choix;
- les compétences favorisant l'employabilité nécessaires pour travailler efficacement et de manière collaborative en milieu de travail.

Pour satisfaire aux exigences relatives à l'expérience de travail ou à l'exploration de choix de carrière et de vie du cours LVPP, tous les élèves doivent montrer qu'ils ont fait l'une des choses suivantes :

- un stage en milieu de travail de 30 heures approuvé par l'école;
- 30 heures de bénévolat ou de travail communautaire;
- 30 heures de travail rémunéré dans le cadre d'un emploi étudiant;
- 30 heures de travail sur le terrain, d'entrepreneuriat ou de projets mettant l'accent sur un domaine pour lequel l'élève a un intérêt marqué.

Les cours ECCV et LVPP représentent 8 crédits qui peuvent être répartis au cours du secondaire deuxième cycle. Cette flexibilité permet d'adapter cette répartition en fonction des besoins et des intérêts de l'élève (p. ex., chacun des cours ECCV et LVPP peut être suivi en un cours de 4 crédits ou en deux cours de 2 crédits). Un niveau scolaire n'est pas attribué aux cours ECCV et LVPP; l'élève peut commencer ses cours de choix de carrière et de vie en 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, selon ses besoins et ses intérêts au cours de ces années. Le programme d'études a été conçu pour être aussi flexible que possible, afin de tenir compte des différences dans les structures scolaires et les regroupements de niveaux scolaires. En général, l'élève réalise son projet de fin d'études pendant sa dernière année.



Dans le cadre du cours LVPP, l'élève doit documenter la composante d'expérience de travail, de bénévolat ou de travail communautaire, ou encore d'exploration de choix de carrière; il doit recenser les compétences et les aptitudes favorisant l'employabilité qu'il a développées ou utilisées, et y réfléchir.

### Cours et formations à option

L'élève peut également chercher à obtenir des crédits facultatifs pour une expérience de travail ou de formation *au-delà* des 30 heures d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie imposées dans le cadre du LVPP décrites ci-dessus.

Tous les élèves participant à des cours à option d'expérience de travail doivent d'abord participer, à l'école, à une séance d'orientation visant à les préparer au milieu de travail, ce qui comprend des instructions de sensibilisation à la sécurité au travail. Cette séance d'orientation peut aussi englober des sujets comme les compétences favorisant l'employabilité, des compétences en éducation dans le cas de certains stages en milieu de travail, les droits et responsabilités des travailleurs, et les attentes de l'employeur.

De plus, les élèves âgés de 14 ans et plus peuvent choisir de participer à d'autres formes de programmes d'expérience de travail et obtenir des crédits de cours à option de 12<sup>e</sup> année. Au nombre de ces cours peuvent figurer ceux du programme Jeunes au travail dans les métiers, d'autres programmes de formation et de travail approuvés par le service de formation industrielle de la Colombie-Britannique ([Industry Training Authority of BC \[ITA\]](#)) ou des situations individuelles dans lesquelles l'emploi rémunéré d'un élève coïncide avec son parcours scolaire ou professionnel.

- **Les cours d'expérience de travail** sont des cours de 12<sup>e</sup> année de 4 crédits représentant de 100 à 120 heures de travail, la majorité du temps étant passé dans des stages en milieu de travail (à l'extérieur de l'école). Tous les élèves inscrits à un tel cours doivent d'abord participer, à l'école, à une séance d'orientation visant à les préparer au milieu du travail. Cette séance d'orientation comprend des instructions de sensibilisation à la sécurité au travail et porte aussi sur la transférabilité des compétences de travail, les droits et les responsabilités des travailleurs, ainsi que les attentes des employeurs.
- **Le programme Youth Explore Trade Skills de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année** donne à l'élève l'occasion d'explorer une gamme de métiers divers (comme la menuiserie, la plomberie, la conception et le dessin technique, l'électronique et la robotique) dans le cadre d'une école secondaire. Ces cours sont offerts sous forme de cours de 2 crédits et de 4 crédits, selon la durée du cours (p. ex., 2 crédits représentent environ 60 heures d'études; 4 crédits représentent environ 120 heures) et la réussite du cours en question. L'élève peut accumuler jusqu'à 8 crédits pour les cours Jeunes au travail dans les métiers dans la mesure où ces crédits sont répartis en différents modules.
- **Le programme Youth Explore Trades Sampler** est une série de cours autorisés par l'ITA et donnés par des établissements d'enseignement postsecondaires ou par d'autres formateurs autorisés par l'ITA. Le programme est limité à trois cours (12 crédits) offerts dans le cadre de ces partenariats. Il permet aux élèves d'acquérir des compétences pratiques et d'obtenir — en 300 heures d'apprentissage — des certifications recherchées par les employeurs du secteur des métiers. C'est, pour l'élève, un moyen efficace de se préparer aux programmes d'apprentissage Youth Train in Trades (TRN) et Jeunes au travail dans les métiers (WRK).



- Le programme **Jeunes au travail dans les métiers** permet à l'élève d'accumuler jusqu'à 16 crédits en vue de l'obtention du diplôme, ainsi que de recevoir des crédits pour des heures de formation en situation de travail qui leur permettront plus tard de répondre aux exigences de formation en apprentissage de l'ITA. Ce programme représente jusqu'à 480 heures de formation en situation de travail, et comprend des devoirs connexes et des évaluations fournies par les employeurs. Ce programme est accessible aux élèves âgés de 14 à 19 ans; le travail doit être rémunéré et se faire dans l'un des métiers reconnus par l'ITA.
- Le programme **Youth Train in Trades** (anciennement Skills Exploration) est un programme à double reconnaissance de crédits (4 crédits par cours) offert dans le cadre d'un partenariat entre les conseils scolaires et des établissements d'enseignement postsecondaire, avec formation sur place à l'école ou à l'établissement d'enseignement postsecondaire. Les élèves participants sont inscrits à l'ITA à titre de jeunes apprentis. Les élèves qui réussissent le programme TRN peuvent accumuler jusqu'à 12 crédits pour l'obtention du diplôme ainsi que des crédits pour des études postsecondaires.
- Le programme **Certificats de formation de la main-d'œuvre 12** est un programme pilote dans le cadre duquel des cours de courte durée, reconnus dans l'industrie (p. ex., FOODSAFE, SIMDUT, Secourisme) peuvent être regroupés en un cours pour permettre à l'élève de recevoir des crédits pour son apprentissage. De plus, des cours de courte durée offerts par CompTIA et Microsoft, ainsi que d'autres cours de technologie en ligne aident l'élève à se trouver un emploi dans le secteur des technologies. Des cours de 1 à 4 crédits sont offerts, selon la durée du cours (30 heures d'études, une fois terminées, correspondent à environ 1 crédit de cours à option). L'élève peut accumuler jusqu'à 12 crédits pour l'obtention du diplôme dans le cadre de ce programme pilote.

### Sécurité au travail

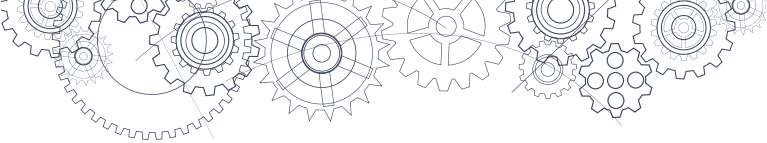
Ce programme ne s'applique qu'aux élèves qui cherchent à obtenir une expérience de travail ou une formation particulière au-delà des 30 heures nécessaires à l'obtention du diplôme.

Le but de l'expérience de travail est d'aider l'élève à se préparer pour la transition de l'école secondaire au monde du travail, et à établir des liens entre ce qu'il apprend en classe et les compétences, les connaissances et les attitudes nécessaires en milieu de travail.

Un suivi des cours à option d'expérience de travail est effectué par les écoles. Ces cours vont au-delà de la composante d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie exigée dans le cadre du cours LVPP.

Pour qu'une expérience de travail soit notée comme un cours autorisé par le Ministère, l'école doit appuyer cette expérience de travail et effectuer un suivi. Ces expériences consistent généralement en des stages en milieu de travail non rémunérés organisés par l'école. Au nombre des exceptions figurent les cours du programme Jeunes au travail dans les métiers, d'autres programmes de travail de formation industrielle et des situations dans lesquelles l'emploi rémunéré d'un élève coïncide avec son parcours scolaire ou professionnel.

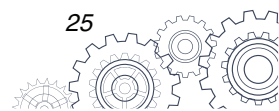
Tous les élèves inscrits à des cours à option d'expérience de travail doivent d'abord participer, à l'école, à une séance d'orientation visant à les préparer au milieu du travail, ce qui comprend des instructions de sensibilisation à la sécurité au travail. Cette séance d'orientation peut aussi englober des sujets comme les compétences favorisant l'employabilité, des compétences en



## EXIGENCES RELATIVES À L'OBTENTION DU DIPLÔME

éducation dans le cas de certains stages en milieu de travail, les droits et responsabilités des travailleurs, ainsi que les attentes de l'employeur.

Les conseils scolaires et les autorités d'une école indépendante doivent suivre les [procédures \(voir le bas de la page où mène le lien\)](#) pour faire en sorte que les élèves qui participent à des expériences de travail manuel ou à du travail communautaire organisé par l'école soient couverts par [WorkSafeBC](#). Avant d'organiser un stage d'expérience en milieu de travail, le conseil doit établir des lignes directrices pour la conduite, la supervision, l'évaluation et la participation des élèves inscrits au stage.





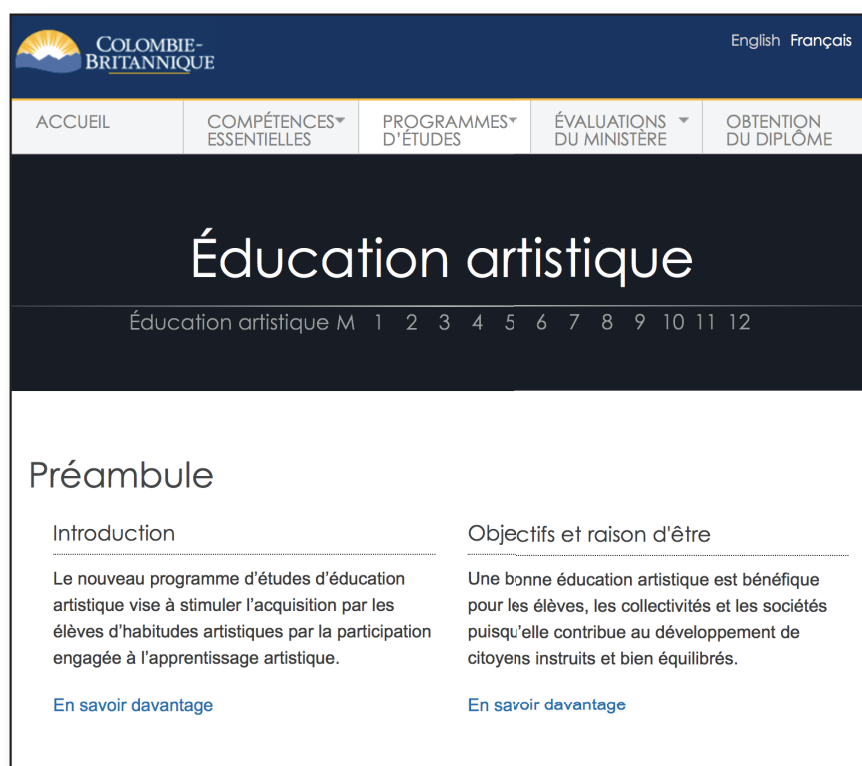
# ANNEXE 1

## Aperçu des programmes d'études

Les programmes d'études de la Colombie-Britannique continuent de mettre l'accent sur des bases solides en littératie et en numératie, tout en soutenant le développement de citoyens qui seront des penseurs et des communicateurs compétents, et qui auront des compétences personnelles et sociales manifestes dans toutes les facettes de leur vie. Le programme d'études respecte la manière de penser, d'apprendre et de progresser des élèves, et il les prépare à toute une vie d'apprentissage dans un monde en constante mutation.

Sur le [site des programmes d'études](#), la description de chaque domaine d'apprentissage comprend :

- Une **introduction** donnant des renseignements sur les caractéristiques, la structure et d'autres considérations importantes.
- Une section **Objectifs et raison d'être** donnant de l'information sur le contexte et établissant des liens avec le développement de citoyens instruits.



The screenshot shows the website for the Ministry of Education in British Columbia. The header includes the logo and name 'COLOMBIE-BRITANNIQUE' and language options 'English Français'. A navigation menu contains 'ACCUEIL', 'COMPÉTENCES ESSENTIELLES', 'PROGRAMMES D'ÉTUDES', 'ÉVALUATIONS DU MINISTÈRE', and 'OBTENTION DU DIPLOME'. The main heading is 'Éducation artistique', with a sub-menu for levels 'M 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12'. The content area is titled 'Préambule' and is divided into two columns: 'Introduction' and 'Objectifs et raison d'être'. Each column contains a short paragraph and a link 'En savoir davantage'.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la page de chacun des domaines d'apprentissage.

Les cours énumérés sous chacune des matières constituent la liste entière des cours du ministère qui sont offerts. Les écoles déterminent l'offre des cours qui seront donnés au cours d'une année scolaire donnée.

Tous ces cours sont des cours de 4 crédits, sauf indication contraire dans le registre des cours ([Course Registry](#), en anglais seulement).

## English Language Arts

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études d'English Language Arts sur le [site des programmes d'études](#).

### English Language Arts

Composition 10  
 Creative Writing 10  
 Literary Studies 10  
 New Media 10  
 Spoken Language 10  
 EFP Literary Studies 10  
 EFP New Media 10  
 Spoken Language 10  
 EFP Writing 10 (Composition and Creative Writing)

Composition 11  
 Creative Writing 11  
 Literary Studies 11  
 New Media 11  
 Spoken Language 11  
 EFP Literary Studies and New Media 11  
 EFP Literary Studies and Spoken Language 11  
 EFP Literary Studies and Writing 11 (Composition and Creative Writing)

English Studies 12\*  
 English First Peoples 12\*  
 Composition 12  
 Creative Writing 12  
 Literary Studies 12  
 New Media 12  
 Spoken Language 12

\* L'un de ces deux cours de 4 crédits est nécessaire à l'obtention du diplôme.



## Français langue première

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Français langue première sur le [site des programmes d'études](#).

### Français langue première

Études littéraires et artistiques + Expression orale 10  
 Études littéraires et artistiques + Nouveaux médias 10  
 Études littéraires et artistiques + Production écrite 10

Études littéraires et artistiques + Expression orale 11  
 Études littéraires et artistiques + Nouveaux médias 11  
 Études littéraires et artistiques + Production écrite 11

Français langue et culture 12\*

\* Un cours de 4 crédits est nécessaire à l'obtention du diplôme.

## Français langue seconde-immersion

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Français langue seconde – immersion sur le [site des programmes d'études](#).

### Français langue seconde-immersion

Français langue seconde-immersion 10

Communication orale 11  
 Études du cinéma et de la littérature francophone 11  
 Langue et culture de la francophonie 11  
 Médias et communication numérique 11

Français langue seconde-immersion 12\*  
 Communication orale 12  
 Études du cinéma et de la littérature francophone 12  
 Langue et culture de la francophonie 12  
 Médias et communication numérique 12

\* Un cours de 4 crédits est nécessaire à l'obtention du diplôme.

## Mathématiques

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Mathématiques sur le [site des programmes d'études](#).

Mathématiques
Mathématiques — Fondements et pré-calcul 10 Mathématiques pour le milieu de travail 10
Fondements mathématiques 11 Histoire des mathématiques 11 Informatique 11 Mathématiques pré-calcul 11 Mathématiques pour le milieu de travail 11
Stage 12 Calcul infinitésimal 12 Informatique 12 Fondements mathématiques 12 Géométrie 12 Mathématiques pré-calcul 12 Statistiques 12

## Sciences

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Sciences sur le [site des programmes d'études](#).

Sciences
Sciences 10
Chimie 11 Sciences de la terre 11 Sciences de l'environnement 11 Sciences de la vie 11 Physique 11 Sciences et citoyens 11
Anatomie et physiologie 12 Chimie 12 Sciences de l'environnement 12 Géologie 12 Physique 12 Sciences spécialisées 12

## Sciences humaines

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Sciences humaines sur le [site des programmes d'études](#).

Sciences humaines
Sciences humaines 10
Exploration en sciences humaines et sociales 11 Histoire et culture francophone 11
Histoire du monde au XX <sup>e</sup> siècle 12 Études asiatiques 12 Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12 Cultures comparées 12 Étude comparative des religions du monde 12 Études autochtones contemporaines 12 Théorie économique 12 Études des génocides 12 Géographie humaine 12 Études du droit 12 Philosophie 12 Géographie physique 12 Études politiques 12 Justice sociale 12 Études urbaines 12

## Langues et Langues autochtones de la Colombie-Britannique

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Langues sur le [site des programmes d'études](#).

### Langues

Langage ASL 5-12  
 Français de base 5-12  
 Allemand 5-12  
 Italien 5-12  
 Japonais 5-12  
 Coréen 5-12  
 Mandarin 5-12  
 Pendjabi 5-12  
 Espagnol 5-12

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Langues autochtones de la Colombie-Britannique sur le [site des programmes d'études](#) (en anglais seulement).

### Langues autochtones de la Colombie-Britannique

Gitxsenimx ~ Gitxsanimax 5 à 12 (2014)	Nte?kepmxcin 5 à 12 (2008)
Halq'eméylem 5 à 12 (2007)	Nuučaanuł 5 à 12 (2009)
Heiltsuk 5 à 12 (2002)	Secwepemctsin 5 à 12 (1999)
Hul'q'umi'num' 5 à 12 (2007)	SENĆOŦEN 5 à 12 (2012)
Kwak'wala 5 à 12 (2010)	Shashishalem 5 à 12 (2001)
Liqwala/Kwakwala 5 à 12 (2008)	Sim'algaxhl Nisga'a 5 à 12 (2001)
nsíylxcən 5 à 12 (1999)	Sm'algyax 5 à 12 (2000)
Tsek'ene 5 à 12 (2006)	
Upper St'at'imcets 5 à 12 (1998)	
Xaayda Kil / Xaad Kil 5 à 12 (2017)	

## Éducation artistique

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études d'Éducation artistique sur le [site des programmes d'études](#).

Danse	Art dramatique	Musique	Arts visuels
Chorégraphie 10 Compagnie de danse 10 Fondements de la danse 10 Danse — Technique et interprétation 10	Art dramatique 10 Production théâtrale 10 Compagnie théâtrale 10	Musique chorale 10 (Chorale de concert, Chœur de chambre et Jazz vocal) Musique contemporaine 10 Musique instrumentale 10 (Orchestre d'harmonie, Orchestre, Orchestre de jazz et Guitare)	Arts visuels en atelier 10 Photographie 10 Arts visuels 2D en atelier 10 Arts visuels 3D en atelier 10
Chorégraphie 11 Compagnie de danse 11 Conditionnement physique axé sur la danse 11 Fondements de la danse 11 Danse — Technique et interprétation 11	Art dramatique 11 Réalisation et scénarisation 11 Cinéma et télévision 11 Compagnie théâtrale 11 Production théâtrale 11	Musique chorale 11 (Chorale de concert, Chœur de chambre et Jazz vocal) Composition et production 11 Musique contemporaine 11 Musique instrumentale 11 (Orchestre d'harmonie, Orchestre, Orchestre de jazz et Guitare)	Arts visuels en atelier 11 Arts graphiques 11 Photographie 11 Arts visuels 2D en atelier 11 Arts visuels 3D en atelier 11
Chorégraphie 12 Compagnie de danse 12 Conditionnement physique axé sur la danse 12 Fondements de la danse 12 Danse — Technique et interprétation 12	Art dramatique 12 Réalisation et scénarisation 12 Cinéma et télévision 12 Compagnie théâtrale 12 Production théâtrale 12	Musique chorale 12 (Chorale de concert, Chœur de chambre et Jazz vocal) Composition et production 12 Musique contemporaine 12 Musique instrumentale 12 (Orchestre d'harmonie, Orchestre, Orchestre de jazz et Guitare)	Arts visuels en atelier 12 Arts graphiques 12 Photographie 12 Arts visuels 2D en atelier 12 Arts visuels 3D en atelier 12
Arts interdisciplinaires			
Arts médiatiques 10 Comédie musicale 10	Arts médiatiques 11 Comédie musicale 11	Arts médiatiques 12 Comédie musicale 12	

## Conception, compétences pratiques et technologies

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études de Conception, compétences pratiques et technologies sur le [site des programmes d'études](#).

Études commerciales	Économie domestique et gastronomie	Technologies de l'information et des communications	Études technologiques
Entrepreneuriat et commercialisation 10	Art culinaire 10 Famille et société 10 Études sur l'alimentation 10 Textiles 10	Informatique 10 Conception médiatique 10 Développement Web 10	Dessin technique 10 Électronique et robotique 10 Travail des métaux 10 Technologie de la production énergétique 10 Exploration des technologies 10 Travail du bois 10
Comptabilité 11 Commercialisation et promotion 11 Tourisme 11	Art culinaire 11 Études sur l'alimentation 11 Relations familiales et interpersonnelles 11 Textiles 11	Systèmes informatiques 11 Programmation informatique 11 Communications numériques 11 Production graphique 11 Conception médiatique 11	Technologie automobile 11 <u>Dessin technique 11</u> Électronique 11 Ingénierie 11 Travail des métaux 11 Robotique 11 Travail du bois 11
Comptabilité 12 Applications informatiques commerciales 12 Commerce électronique 12 Économie 12 Entrepreneuriat 12 Comptabilité financière 12 Tourisme 12	Développement de l'enfant et prestation de soins 12 Art culinaire 12 Études sur l'alimentation 12 Industrie de la mode 12 Logement et cadre de vie 12 Textiles 12 Études spécialisées en alimentation 12	Systèmes informatiques 12 Programmation informatique 12 Développement de médias numériques 12 Production graphique 12 Conception médiatique 12	Ferronnerie d'art et joaillerie 12 Technologie automobile 12 Dessin technique 12 Électronique 12 Moteur et transmission 12 Ingénierie 12 Meubles et armoires 12 Conception et codage industriels 12 Usinage et soudage 12 Mécatronique 12 Travail des métaux 12 Robotique 12 Véhicules et drones télécommandés 12 Travail du bois 12



## Éducation à la carrière

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études d'Éducation à la carrière sur le [site des programmes d'études](#).

### Éducation à la carrière

Éducation au choix de carrière et de vie

Liens avec la vie personnelle et professionnelle (qui comprend un projet de fin d'études et 30 heures d'expérience de travail ou d'exploration de choix de carrière et de vie)

## Expérience de travail et stages

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme d'études d'Expérience de travail et stages sur le [site du Ministère](#).

### Expérience de travail et stages

#### Relevant du Ministère :

Expérience de travail 12A

Expérience de travail 12B

Workforce Training Certificates 12

Youth Train in Trades\* (anciennement Accelerated Credit Enrolment in Industry Training)

#### Relevant de l'ITA :

Youth Explore Trade Skills 10-12A (anciennement Skills Exploration 10-12 A/B)

Youth Explore Trade Skills 10-12B (anciennement Skills Exploration 10-12 A/B)

Youth Work in Trades 11 (anciennement Secondary School Apprenticeship)

Youth Work in Trades 12 (anciennement Secondary School Apprenticeship)

Youth Explore Trades Sampler 12A\*

Youth Explore Trades Sampler 12B\*

Youth Explore Trades Sampler 12C\*

\* Autorisé par l'ITA, cours postsecondaire

## Éducation physique et santé

Vous trouverez des renseignements sur la raison d'être, l'intention et les objectifs généraux du programme Éducation physique et santé sur le [site des programmes d'études](#).

### Éducation physique et santé

Éducation physique et santé 10

Mode de vie sain et actif 11

Entraînement et conditionnement physique 11

Enseignement de plein air 11

Mode de vie sain et actif 12

Entraînement et conditionnement physique 12

Enseignement de plein air 12



## ANNEXE 2

### Autres moyens d'accumuler des crédits pour l'obtention du diplôme

En plus de pouvoir obtenir des crédits en suivant des cours en Colombie-Britannique, les élèves d'écoles publiques et d'écoles indépendantes peuvent accumuler des crédits de plusieurs autres manières. Les options suivantes concordent avec les principes d'enseignement personnalisé, de flexibilité et de choix pour l'élève, et elles facilitent l'offre d'expériences axées sur l'inclusion permettant à l'élève de poursuivre ses passions et d'explorer ses domaines d'intérêt dans le cadre de son apprentissage.

#### **Politique — Cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire**

Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire présentent un moyen de satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme relatives aux cours à option. Il n'y a pas de limite au nombre de ces cours que l'élève peut suivre pour accumuler les 28 crédits de cours à option nécessaires à l'obtention du diplôme. Cependant, ces cours — élaborés par les conseils scolaires et autorisés par eux ou par des écoles indépendantes — doivent s'harmoniser à la structure et aux programmes d'études du Ministère.

- Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire de 10<sup>e</sup> année que les conseils et les écoles indépendantes veulent offrir en 2018-2019 doivent tenir compte du nouveau programme d'études.
- Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année que les conseils et les écoles indépendantes veulent offrir en 2019-2020 doivent tenir compte du nouveau programme d'études.

Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire *ne sont pas* admissibles dans le cadre du programme d'études du secondaire deuxième cycle pour les adultes, mais les apprenants inscrits à un programme de Certificat de fin d'études peuvent suivre des cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire.

Les crédits des cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire de 12<sup>e</sup> année comptent dans l'accumulation des 16 crédits de 12<sup>e</sup> année nécessaires à l'obtention du diplôme.

Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire peuvent servir à satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme en Éducation artistique ou en Conception, compétences pratiques et technologies.

Au nombre des cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire, on peut trouver des cours qui :

- satisfont aux exigences d'obtention du diplôme en Éducation artistique ou en Conception, compétences pratiques et technologies 10, 11 ou 12;
- préparent les élèves ayant des besoins spéciaux à bien réussir dans une vaste gamme de matières et de milieux;
- répondent aux besoins de littératie scolaire et culturelle des élèves qui bénéficient de services d'apprentissage de la langue anglaise, ou ALA (les écoles qui élaborent des cours autorisés par un conseil ou une autorité

scolaire d'ALA doivent se conformer aux lignes directrices visant les cours d'ALA).

Les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire *ne peuvent pas* être :

- des cours de rattrapage conçus pour aider l'élève à satisfaire aux normes d'apprentissage d'un cours du Ministère (p. ex. un cours de préparation pour le cours de Mathématiques 12);
- des cours présentant un recoupement considérable avec des cours du Ministère, c'est à dire, des cours qui sont :
  - des versions modifiées, adaptées ou partielles de cours du Ministère
  - des cours hybrides de deux cours du Ministère ou plus (p. ex., un cours d'Aspects littéraires des sciences humaines 11 qui combinerait les normes d'apprentissage d'un cours de Français Langue Première 11 et d'un cours de Sciences humaines et sociales 11).

### **Politique — Obtention de crédits par équivalence, réclamation de crédits, attestation d'études extérieures, crédits de cours postsecondaires ou études autonomes dirigées**

Les élèves apprennent de diverses manières, dans certains cas à l'extérieur de la Colombie-Britannique, ou encore en dehors du programme d'études secondaires normal. Les écoles peuvent accorder des crédits en vue de l'obtention du diplôme pour un apprentissage qui a été évalué et qui satisfait aux normes — provinciales, nationales ou internationales — ou les dépasse. Il n'y a pas de limite au nombre de crédits qui peuvent être accordés par équivalence, réclamation de crédits, études autonomes dirigées, double reconnaissance de crédits ou attestation d'études extérieures.

### **Équivalence**

Des cours suivis à l'extérieur de la Colombie-Britannique peuvent être admissibles pour une équivalence de crédits si leur contenu correspond en grande partie au contenu de cours du programme d'études de la 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année. Les cours suivis à l'extérieur du système d'éducation de la Colombie-Britannique peuvent être admissibles à une équivalence de crédits si :

- le contenu couvert durant le cours est suffisant pour que l'élève soit en mesure de réussir les cours suivants dans le domaine d'apprentissage en question. En ce qui concerne les cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année, il doit y avoir une correspondance de 80 pour cent ou plus avec les normes d'apprentissage de la Colombie-Britannique.
- l'élève fournit de la documentation indiquant que les objectifs d'apprentissage du cours ont été atteints.

Des règles d'équivalence précises s'appliquent à la plupart des étudiants étrangers. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la Politique sur l'octroi de crédits pour l'obtention du diplôme aux étudiants étrangers ([International Student Graduation Credit](#), en anglais seulement).

Les élèves peuvent aussi recevoir une équivalence de crédits pour des connaissances et compétences acquises antérieurement. Les apprenants adultes qui ont des qualifications professionnelles pourraient démontrer — par des copies de spécifications sur les examens, des descriptions de cours détaillées, des rapports d'instructeurs, la documentation d'une

expérience de travail ou d'une formation en milieu de travail, ou un portfolio — qu'ils ont couvert un contenu suffisant pour être en mesure de réussir les cours suivants dans le domaine d'apprentissage.

Les élèves peuvent recevoir des crédits pour l'apprentissage d'une langue en dehors de la classe par équivalence avec les cours ci-après élaborés par le Ministère, ainsi que pour des cours mis au point à partir d'un modèle de cours de langue approuvé par le Ministère.

- Langage ASL
- Arabe
- Croate
- Français
- Allemand
- Gitxsenimx~Gitxsanimax
- Halq'eméylem
- Heiltsuk
- Hilzaqvla
- Hul'q'umi'num
- Italien
- Japonais
- Coréen
- Kwak'wala
- Liqwala/Kwak'wala
- Mandarin
- n̓íylxcə n,
- Nte?kepmxcin
- Nuučaańut
- Pendjabi
- Russe
- Secwepemctsin
- SENĆOŦEN
- Shashishalem
- Sim'algaxhl Nisga'a
- Sm'algyax
- Espagnol
- Tsek'ene
- Upper St'át'imcets
- Xaayda Kil/Xaad Kil.

### **Attestations externes de compétence linguistique**

Les attestations externes de compétence linguistique servent à reconnaître l'apprentissage d'une langue autre que celles qui sont nommées ci-dessus, et à accorder des crédits dans cette langue pour un apprentissage documenté qui pourrait ne pas satisfaire aux critères d'équivalence. Dans tous les cas, l'apprentissage doit être documenté par des autorités scolaires. Un élève qui présente une documentation adéquate est admissible à l'octroi de crédits pour toute langue qui n'est pas nommée ci-dessus.

Les attestations externes de compétence linguistique acceptables peuvent être :

- des documents d'autres provinces et territoires canadiens (voir les codes de certificats de langues externes dans le registre des cours ([Course Registry](#), en anglais seulement).
- des documents d'autorités scolaires étrangères.

### **Réclamation de crédits**

Sauf exception, tous les élèves peuvent entreprendre gratuitement une démarche de réclamation de crédits en vue de faire évaluer leurs acquis antérieurs comme équivalant à un cours — élaboré par le Ministère — du programme d'études du secondaire deuxième cycle, quel que soit ce cours.

Un élève peut présenter une demande de réclamation de crédits s'il est inscrit dans une école d'un conseil scolaire, s'il reçoit un enseignement à domicile ou s'il est inscrit dans une école d'apprentissage distribué à partir de laquelle la demande de réclamation est faite. Un élève ne peut pas faire une réclamation de crédits en échange d'un cours qu'il a déjà passé ou terminé, ou pour lequel il a obtenu une équivalence de crédits.

Avant de traiter la réclamation de crédits, l'école examinera toute la documentation sur l'apprentissage antérieur présentée par l'élève, afin de déterminer si des crédits peuvent être accordés par équivalence.

Dans le cadre de la réclamation de crédits, on doit évaluer l'élève sur toutes les normes d'apprentissage des cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année, ainsi que sur les compétences disciplinaires et le contenu des cours de 10<sup>e</sup> année. Au nombre des stratégies d'évaluation liées à la réclamation de crédits figurent des démonstrations pratiques, des exposés oraux, des entrevues, des examens écrits et la présentation d'un ensemble de travaux.

Les normes utilisées pour l'octroi de crédits consécutif à une réclamation sont les mêmes que celles qui régissent l'octroi de crédits aux élèves qui suivent le cours. Une réclamation de crédits est réussie si un élève a obtenu une note d'au moins C- et 50 pour cent.

### **Attestations d'études extérieures**

Le programme d'attestation d'études extérieures permet aux élèves de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année d'accumuler des crédits en vue de l'obtention du diplôme pour un apprentissage documenté effectué dans l'un ou l'autre des organismes externes accrédités par le Ministère (p. ex., un conservatoire de musique, les Cadets, une école de conduite et des programmes sportifs externes).

Seul le ministère de l'Éducation est habilité à établir les normes d'approbation pour les évaluations et les attestations d'études extérieures. Le Ministère fournit aux écoles une liste officielle de ces évaluations et attestations approuvées. Cette liste est publiée dans le Registre des cours en ligne du Ministère ([Course Registry](#), en anglais seulement).

Certaines attestations d'études extérieures peuvent être utilisées pour satisfaire à des exigences d'obtention du diplôme et d'autres peuvent servir de cours à option. Les attestations d'études extérieures de 12<sup>e</sup> année comptent dans l'accumulation du nombre de crédits de 12<sup>e</sup> année nécessaires à l'obtention du diplôme.

La politique qui régit les crédits extérieurs permet une certaine flexibilité et donne à l'élève plus de choix possibles au cours des années d'apprentissage menant à l'obtention du diplôme. Par conséquent, la politique actuelle reste en vigueur et inchangée pour le moment.

En raison de la récente refonte, le Ministère est en train de mettre au point un nouveau processus pour solliciter des demandes de nouveaux organismes qui pourraient être pris en considération pour le programme d'attestation d'études extérieures.

### **Crédits pour cours postsecondaires (double reconnaissance de crédits)**

Les programmes et les cours à double reconnaissance de crédits permettent aux élèves d'accumuler des crédits à la fois pour l'école secondaire et le l'université. Les élèves qui fournissent à leur école un relevé de notes d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu documentant la réussite d'un cours postsecondaire crédité peuvent recevoir des crédits pour l'obtention du diplôme. Tous les cours de cette catégorie sont comptés comme des cours à option de 12<sup>e</sup> année.

Les occasions d'obtenir une double reconnaissance de crédits sont offertes dans les programmes liés aux métiers, à la technologie, à la santé et aux services sociaux, au commerce, au sport et à l'exercice, aux arts et aux sciences. Les conseils scolaires peuvent offrir diverses possibilités de double reconnaissance de crédits.

La politique qui régit la double reconnaissance de crédits permet aux écoles, aux conseils scolaires et aux établissements d'enseignement postsecondaire de définir des arrangements qui répondent aux besoins des élèves, tout en respectant les exigences provinciales. Par conséquent, la politique actuelle reste en vigueur et inchangée pour le moment.

Un examen du financement est en cours, et la double reconnaissance de crédits fait partie de cet examen. L'option de double reconnaissance de crédits sera réexaminée une fois que l'examen du financement sera terminé et que les recommandations proposées auront été mises en œuvre.

### **Études autonomes dirigées (Independent Directed Studies [IDS])**

Les élèves peuvent établir leur propre domaine d'apprentissage et recevoir des crédits pour l'obtention du diplôme. Des crédits d'IDS peuvent être accordés par un conseil scolaire ou une école indépendante à un élève qui a terminé avec succès un travail indépendant fondé sur le contenu d'un cours développé par le Ministère ou d'un cours autorisé par un conseil ou une autorité scolaire de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

Les crédits d'IDS ne peuvent servir qu'à satisfaire aux exigences des cours à option. La valeur maximale donnée à un cours d'IDS est de 4 crédits, et il n'y a pas de limite au nombre de crédits d'EIE qui peuvent être accordés à un élève. Les crédits d'IDS de 12<sup>e</sup> année peuvent compter dans l'accumulation des 16 crédits de 12<sup>e</sup> année nécessaires à l'obtention du diplôme.

La politique qui régit les études indépendantes encadrées (EIE) est harmonisée avec les principes de flexibilité et de choix pour l'élève au cours des années d'apprentissage menant à l'obtention du diplôme. Par conséquent, la politique actuelle reste en vigueur et inchangée pour le moment.





## ANNEXE 3

### Prix et attestations d'études pour les finissants

#### *Politique — Diplômes pour les élèves francophones et les élèves du programme d'immersion en français*

La province de la Colombie-Britannique reconnaît que les élèves francophones ont le droit de recevoir leur enseignement en français. La province offre également des programmes d'immersion en français, afin que les élèves puissent atteindre un niveau élevé de maîtrise en français, l'une des deux langues officielles du Canada. Cette maîtrise est reconnue par un diplôme de fin d'études secondaires en français.

Les élèves de la Colombie-Britannique qui sont inscrits dans une école du [Conseil scolaire francophone](#) et ceux qui sont inscrits à un programme [d'immersion en français](#) sont en droit de recevoir deux diplômes de la Colombie-Britannique, l'un en français, l'autre en anglais, dans la mesure où ils satisfont à des exigences précises.

- Les élèves francophones peuvent obtenir deux diplômes : un diplôme de fin d'études secondaires en anglais de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood) et un diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique en français (diplôme Cornouiller), s'ils satisfont aux exigences décrites dans l'arrêté sur le programme d'études du secondaire deuxième cycle ([Graduation Program Order](#), en anglais seulement).
- Les élèves du programme d'immersion en français peuvent recevoir deux diplômes : un diplôme de fin d'études secondaires en anglais de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood) et un diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique (diplôme Cornouiller). Ils obtiennent les deux s'ils satisfont aux exigences décrites dans l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle ([Graduation Program Order](#), en anglais seulement). Les élèves du programme d'immersion en français qui obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires en français de la Colombie-Britannique reçoivent la mention « Immersion en français » sur leurs relevés de notes.

Il est recommandé que les élèves se soumettent aux évaluations du Ministère dans leur langue d'enseignement. Un directeur d'école peut permettre à un élève de passer cette évaluation, en anglais ou en français, dans la langue qui n'est pas sa langue d'enseignement, si le directeur juge que c'est dans l'intérêt de l'élève.

#### *Politique — Programme provincial de bourses d'études*

Le programme provincial de bourses d'études souligne les réalisations des élèves et encourage ceux-ci à faire des études postsecondaires. Les élèves des écoles publiques et des écoles indépendantes peuvent être admissibles à des bourses.

Ce programme comprend la Bourse d'excellence de la Colombie-Britannique ([BC Excellence Scholarship](#), en anglais seulement), la Bourse pour l'excellence académique de la Colombie-Britannique ([BC Achievement Scholarship](#), en anglais seulement), la Bourse du district scolaire ou de l'autorité scolaire ([District/Authority Scholarship](#), en anglais seulement), et la bourse Parcours vers la formation en enseignement ([Pathway to Teacher Education Scholarship](#), en anglais seulement).



Pour être admissible au programme provincial de bourses, l'élève :

- doit être un citoyen canadien ou un résident permanent (immigrant reçu) au moment de son inscription à l'année scolaire pour laquelle la bourse est offerte;
- doit être un résident de la Colombie-Britannique;
- doit être ou avoir été, durant l'année scolaire pour laquelle la bourse est offerte :
  - inscrit dans une école publique de la Colombie-Britannique (y compris les écoles d'apprentissage distribué)
  - inscrit dans une école indépendante de groupe 1, 2 ou 4 de la Colombie-Britannique
  - inscrit dans un centre d'éducation aux adultes
  - inscrit dans une école publique, une école indépendante ou une école d'apprentissage distribué de la Colombie-Britannique en tant qu'enfant recevant un enseignement à domicile.

Les élèves ne sont admissibles à ces bourses que pendant l'année scolaire où ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

Les lauréats doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de base, ainsi qu'aux critères particuliers de chacune des bourses. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au Manuel de procédures pour les programmes d'études du secondaire deuxième cycle ([Handbook of Procedure for the Graduation Program](#), en anglais seulement).

### **Politique — Attestations d'études des élèves**

La Politique sur les attestations d'études des élèves décrit les attestations d'études qui sont remises aux élèves qui ont satisfait aux exigences d'obtention du diplôme de la Colombie-Britannique. Cette politique fournit des lignes directrices sur les droits de l'élève et établit des directives sur le relevé de notes et le calcul des mentions « avec distinction ». Recevoir une attestation d'études est un droit pour les élèves, et cette attestation ne peut pas être refusée à l'élève pour des raisons administratives, par exemple des « frais impayés ».

Au nombre des attestations d'études figurent :

- *le diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique (diplôme Dogwood)* — délivré lorsque les exigences provinciales d'obtention du diplôme ont été satisfaites;
- *le diplôme de fin d'études secondaires pour adulte de la Colombie-Britannique (diplôme Adult Dogwood)* — délivré lorsque les exigences provinciales d'obtention du diplôme pour les adultes ont été satisfaites;
- *le certificat de fin d'études de la Colombie-Britannique (certificat Evergreen)* — accordé à un élève ayant des besoins spéciaux qui a un plan d'enseignement individualisé et qui a atteint les objectifs de son programme d'études, à l'exclusion de l'obtention du diplôme.

Les lignes directrices portent sur :

- les relevés de notes (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année) – fournissent aux employeurs potentiels et aux établissements d'enseignement postsecondaire des renseignements pertinents sur les résultats des élèves dans le cadre des programmes d'études du secondaire deuxième cycle;
- la mention « avec distinction » – un élève a le droit de recevoir un relevé de notes portant la mention « avec distinction » s'il a satisfait aux exigences d'obtention du diplôme et a obtenu une moyenne pondérée cumulative supérieure à 3,0.



## ANNEXE 4

### Options de scolarisation

En Colombie-Britannique, les enfants âgés de 5 à 18 ans participent à des programmes allant de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans des écoles élémentaires et secondaires. Les parents peuvent choisir d'inscrire leur enfant à une école publique ou à une école indépendante qui offre ces programmes. Il y a approximativement 350 écoles indépendantes et environ 1 600 écoles publiques.

#### Écoles publiques

La Colombie-Britannique est divisée en 60 conseils scolaires qui administrent l'éducation publique jusqu'à la fin de la 12<sup>e</sup> année dans les régions locales ou, dans le cas de l'éducation en français, dans toute la province.

Le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année de la Colombie-Britannique est géré par des conseils scolaires locaux formés de conseillers élus qui veillent à ce que les écoles offrent une éducation de grande qualité, un encadrement et des encouragements aux élèves, respectant ainsi les aspirations de la collectivité et les lignes directrices provinciales. Les conseillers collaborent également avec la collectivité et les organismes de services sociaux pour mettre des services non éducatifs à la disposition des élèves. Les conseils scolaires se concentrent sur :

- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et locaux;
- les installations et les finances scolaires;
- la réussite et les réalisations des élèves;
- le rendement des enseignants;
- A la responsabilisation à l'égard des parents, des contribuables, de la collectivité et de la province.

Le gouvernement provincial a le droit constitutionnel et prévu par la loi de déterminer les politiques relatives à l'éducation publique pour la province; les conseils scolaires gouvernent en fonction de l'intérêt public, conformément à la législation et de manière à respecter les valeurs et les priorités locales et provinciales.

Le ministère de l'Éducation établit les politiques du système d'éducation publique de la Colombie-Britannique, et veille à ce que les élèves reçoivent un enseignement de qualité et rentable. Il établit des normes et des orientations pour le système d'éducation, offre un encadrement et des encouragements à tous les organismes d'enseignement de la province et collabore avec des organismes provinciaux pour mettre des services non éducatifs à la disposition des élèves. Le Ministère concentre ses activités sur :

- les finances et les installations;
- l'orientation, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes;
- la réussite et les réalisations des élèves;
- le rendement des enseignants;
- l'évaluation du système et la responsabilisation à l'égard du public.

### Écoles indépendantes

Les écoles indépendantes de la Colombie-Britannique offrent une option autre que l'éducation publique. Leurs programmes vont de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Les parents et les élèves choisissent souvent ces écoles pour leur cadre de pensée philosophique, religieux ou pédagogique.

Les écoles indépendantes sont régies par une législation distincte, la loi sur les écoles indépendantes (*Independent School Act*). Les écoles indépendantes ont leurs propres procédures, politiques, lignes directrices relatives au financement et processus de certification des enseignants.

Les écoles indépendantes ont la responsabilité de s'inscrire auprès du ministère de l'Éducation et de fournir à celui-ci les renseignements adéquats. De son côté, le Ministère a la responsabilité de veiller à ce que les règlements et les politiques soient mis en application.

### Écoles des Premières Nations

Les écoles des Premières Nations sont financées par le gouvernement fédéral et gérées par les Premières Nations locales. Les écoles de la Colombie-Britannique sont appuyées par le [First Nations Education Steering Committee](#) (le comité directeur de l'éducation des Premières Nations) et la [First Nations Schools Association](#) (FNSA) [l'association des écoles des Premières Nations].

La plupart des écoles des Premières Nations ne relèvent pas du gouvernement provincial. Certaines d'entre elles choisissent de devenir aussi des écoles indépendantes certifiées de la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique favorise le partenariat pour accroître la capacité dans le système scolaire des Premières Nations. La Colombie-Britannique :

- a procédé à des consultations sur des changements possibles à la législation, aux politiques, aux normes et au financement scolaires;
- a fourni une expertise, des ressources d'apprentissage et des possibilités d'achats en gros;
- a donné aux écoles situées dans les réserves accès aux évaluations du Ministère pour l'obtention du diplôme et accès au diplôme Dogwood.

Afin de respecter pleinement ses engagements dans l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation, le Ministère travaille directement avec l'Association des écoles des Premières Nations (FNSA) pour fournir les évaluations et pour conférer le diplôme aux élèves des écoles des Premières Nations qui relèvent du gouvernement fédéral.

### Enseignement à domicile

#### Politique — Politique sur l'enseignement à domicile

L'enseignement à domicile est une autre option d'éducation offerte en dehors du cadre du système d'éducation. Généralement, un membre de la famille assure la prestation de l'ensemble du programme d'éducation aux enfants à la maison. L'enseignement à domicile en Colombie-Britannique :

- n'est pas supervisé par un enseignant certifié de la Colombie-Britannique;
- n'est pas tenu de satisfaire aux normes provinciales;
- ne fait pas l'objet d'inspections par le ministère de l'Éducation.

Pour accéder à toute l'information détaillée, y compris les procédures associées à cette politique, veuillez vous reporter à la dernière version de la politique ([Homeschooling Policy](#), en anglais seulement) en ligne.

### **Écoles situées à l'étranger**

Le programme des écoles situées à l'étranger (Offshore Schools Program) fait qu'il est possible aux écoles d'autres pays (« offshore schools ») d'offrir les programmes d'études de la Colombie-Britannique à des étudiants étrangers.

Pour être admissible au programme des écoles situées à l'étranger, une école doit respecter des normes spécifiques. Par exemple, elle doit employer des enseignants certifiés de la Colombie-Britannique, maintenir des installations adéquates et se soumettre à des inspections régulières.

Être admis dans une université canadienne ou un programme postsecondaire canadien est moins compliqué pour un étudiant qui a un diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie-Britannique.

Dans le cadre du programme d'éducation mondial de la Colombie-Britannique (B.C. Global Education Program), les étudiants étrangers peuvent suivre les programmes d'études de la Colombie-Britannique en anglais et obtenir un diplôme de fin d'études secondaires (diplôme Dogwood). Le programme est offert dans des écoles de la Colombie-Britannique (écoles locales) ainsi que dans certains autres pays (écoles situées à l'étranger).

## **Autres voies vers l'obtention du diplôme**

### **Programmes d'études substitués**

#### **Politique — Programmes d'études substitués**

Les programmes d'études substitués se concentrent sur les problèmes éducatifs, sociaux et émotionnels d'élèves dont les besoins ne sont pas satisfaits dans un programme scolaire traditionnel. Un programme d'études substitut soutient les élèves et répond à leurs besoins individuels, en employant diverses méthodes d'enseignement et en proposant des programmes spécialisés, ainsi que des services de consultation optimisés, tout en offrant le programme d'études du secondaire deuxième cycle et le programme d'études du secondaire deuxième cycle pour adultes.

Pour accéder à toute l'information détaillée, y compris les procédures associées à cette politique, veuillez vous reporter à la dernière version de la politique en ligne ([Alternate Education Policy](#), en anglais seulement).

### **Apprentissage distribué**

#### **Politique — Apprentissage distribué – Actif**

L'apprentissage distribué permet aux élèves d'apprendre sans être en présence de l'enseignant, soit par le biais du réseau Internet ou par une combinaison de méthodes d'enseignement (en classe et autres). Il est flexible et donne aux élèves l'occasion d'apprendre, en dehors du cadre traditionnel de l'enseignement en classe et de son horaire fixe. Les élèves doivent satisfaire aux mêmes normes et suivre le même programme d'études que ceux des écoles publiques.

Pour accéder à toute l'information détaillée, y compris les procédures associées à cette politique, veuillez vous reporter à la dernière version de la politique en ligne ([Distributed Learning](#), en anglais seulement).

## **Programme d'immersion en français**

### **Politique — Programme d'immersion en français**

Les programmes d'immersion en français donnent aux élèves non francophones l'occasion de devenir bilingues (anglais-français). L'enseignement du programme d'études de base se fait entièrement en français durant les premières années, variant selon qu'il s'agit d'immersion précoce ou d'immersion tardive, et l'anglais est enseigné, dans une certaine mesure, dans la plupart des programmes d'études primaires. Une fois que l'élève a acquis des fondements solides en français, l'enseignement de l'anglais (English Language Arts) est ajouté, et l'enseignement qui se fait en anglais augmente progressivement. L'élève continue de suivre des cours donnés en français dans certaines matières, afin qu'il puisse maîtriser les deux langues à l'issue de la 12<sup>e</sup> année.

Les programmes d'immersion en français doivent correspondre au programme normal en anglais sur le plan de la structure et du contenu.

Pour accéder à toute l'information détaillée, y compris les procédures associées à cette politique, veuillez vous reporter à la dernière version de la politique en ligne ([French Immersion Program](#), en anglais seulement).

### **Programme d'études en français**

Le programme d'études en français donne aux élèves francophones l'occasion d'apprendre l'anglais et le français dans un milieu francophone et de développer leur identité en tant que personne francophone. Le programme d'études en français est seulement offert par le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF – conseil scolaire n° 93), un conseil scolaire public présent dans plusieurs régions de la province. Ce programme n'est accessible qu'aux élèves dont les parents sont admissibles en vertu de l'[article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés](#). L'enseignement de l'ensemble du programme d'études se fait en français, à l'exception des cours d'anglais (English Language Arts).

Le programme d'études en français correspond au programme normal en anglais sur le plan de la structure et du contenu.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux [politiques applicables](#) en ligne (en anglais seulement), ou visitez le site du [Conseil scolaire francophone \(CSF\)](#).



## ANNEXE 5

### Politiques relatives aux programmes d'études du secondaire deuxième cycle et arrêtés ministériels connexes

#### Arrêtés ministériels

- Arrêté sur les cours autorisés par un conseil scolaire ([Board Authorized Course Order](#), en anglais seulement)
- Arrêté sur les exigences d'obtention du diplôme pour adultes de la Colombie-Britannique ([British Columbia Adult Graduation Requirements Order](#), en anglais seulement)
- Arrêté sur le Guide du programme d'éducation ([Educational Program Guide Order](#), en anglais seulement)
- Arrêté sur les examens du Ministère ([Provincial Examinations Order](#), en anglais seulement)
- Arrêté sur la transmission des résultats des élèves ([Student Progress Report Order](#), en anglais seulement)

Politique	Autorité
Politique sur les cours autorisés par un conseil ou une autorité scolaire ( <a href="#">Board/Authority Authorized Courses Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>School Act</i>, Sections 85 (2)(i) et 168 (2)(b)</li></ul>
Politique relative au développement de carrière ( <a href="#">Career Development Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté ministériel 237/11, l'arrêté sur l'expérience de travail</li></ul>
Obtention de crédits par équivalence, réclamation de crédits, attestation d'études extérieures, crédits de cours postsecondaires ou études indépendantes encadrées ( <a href="#">Earning Credit through Equivalency, Challenge, External Credentials, Post-Secondary Credit and Independent Directed Studies Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur le programme d'études du secondaire deuxième cycle</li></ul>
Cours à option d'expérience de travail et politique de sécurité au travail ( <a href="#">Elective Work Experience Courses and Workplace Safety Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté ministériel 237/11, l'arrêté sur l'expérience de travail</li></ul>



Politique	Autorité
Attestations d'études pour les élèves des programmes d'études en français et d'immersion en français ( <a href="#">Graduation Credentials for Francophone and French Immersion Students</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle</li> <li>• Arrêté ministériel 164/96, l'arrêté sur les attestations d'études des élèves</li> </ul>
Politique sur les exigences relatives à l'obtention du diplôme ( <a href="#">Graduation Requirements Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle</li> </ul>
Politique sur les crédits pour les étudiants étrangers en vue de l'obtention du diplôme ( <a href="#">International Student Graduation Credit Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle</li> </ul>
Politique sur l'évaluation à grande échelle ( <a href="#">Large-Scale Assessment Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>School Act</i>, Section 168 (2)</li> <li>• Arrêté ministériel M60/94, l'arrêté sur l'évaluation de l'apprentissage des élèves</li> <li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle</li> </ul> <p>Législation connexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>School Act</i>, Section 17 : Teachers' Responsibilities</li> <li>• <i>School Act</i>, Section 168 (2)(d)(d.1): Jurisdiction of minister</li> <li>• <i>School Act</i>, Section 174 : Appointment of Boards of Examiners</li> </ul>
Politique sur les attestations d'études des élèves ( <a href="#">Student Credentials Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 164/96, l'arrêté sur les attestations d'études des élèves</li> <li>• Arrêté ministériel 302/04, l'arrêté sur les programmes d'études du secondaire deuxième cycle</li> <li>• Arrêté ministériel 320/04, l'arrêté sur les exigences d'obtention du diplôme pour adultes de la Colombie-Britannique</li> </ul>
Politique sur la transmission des résultats des élèves ( <a href="#">Student Reporting Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 192/94, l'arrêté sur les notes provinciales exprimées en lettres</li> <li>• Arrêté ministériel 191/94, l'arrêté sur la transmission des résultats des élèves</li> <li>• Arrêté ministériel 190/91, l'arrêté sur le dossier permanent de l'élève</li> <li>• Arrêté ministériel 295/95, l'arrêté sur les domaines d'apprentissage obligatoires</li> <li>• Règlement 265/89, la réglementation scolaire</li> </ul>

Politique	Autorité
Politique sur les exigences en matière d'expérience de travail ou de travail communautaire pour l'obtention du diplôme ( <a href="#">Work Experience or Community Service Requirement for Graduation Policy</a> , en anglais seulement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté ministériel 237/11, l'arrêté sur l'expérience de travail</li> </ul>

### Autres politiques connexes

- Politique sur l'enseignement substitut dans les programmes d'études d'Éducation physique et Santé et de Planification 10 (Alternative Delivery in the Physical and Health Education and Planning 10 Curricula Policy, en anglais seulement)
- Politique sur les programmes d'études substitués (Alternative Education Program Policy, en anglais seulement)
- Apprentissage distribué (Distributed Learning, en anglais seulement)
- Enseignement à domicile (Homeschooling, en anglais seulement)
- Politique sur le programme de bourses d'études de la province (Provincial Scholarship Program Policy, en anglais seulement)
- Politique sur la reconnaissance des programmes de transition vers l'après-secondaire aux fins de financement (Recognition of Post-Secondary Transition Programs for Funding Purposes Policy, en anglais seulement)
- Politique sur l'éducation spécialisée (Special Education Policy, en anglais seulement)

En vigueur dès 2019 — Tous les arrêtés ministériels et toutes les politiques doivent être actualisés d'ici juillet 2019.

